

SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1969-1970

Annexe au procès-verbal de la séance du 5 mai 1970.

RAPPORT D'INFORMATION

FAIT

*au nom de la Commission des Affaires économiques et du Plan,
à la suite de la mission effectuée au **Sénégal**, en **Côte-d'Ivoire**
et au **Cameroun**, du 28 janvier au 12 février 1970, concernant
le **développement économique** de ces pays et les problèmes
liés à la politique de coopération avec la France et la Commu-
nauté économique européenne,*

Par MM. Octave BAJEUX, Marcel GARGAR, Victor GOLVAN,
René JAGER, Robert LAUCOURNET, Marc PAUZET' et
Henri PRÊTRE,

Sénateurs.

(1) Cette commission est composée de : MM. Jean Bertaud, président ; Paul Mistral, Etienne Restat, Joseph Yvon, Marc Pauzet, vice-présidents ; René Blondelle, Auguste Pinton, Joseph Beaujannot, Jean-Marie Bouloux, secrétaires ; Louis André, Octave Bajoux, André Barroux, Aimé Bergeal, Auguste Billiemaz, Georges Bonnet, Amédée Bouquerel, Robert Bouvard, Marcel Brégégère, Pierre Brousse, Raymond Brun, Fernand Chatelain, Michel Chauty, Albert Chavanac, Jean Colin, Francisque Collomb, Maurice Coutrot, Georges Dardel, Léon David, Roger Deblock, Roger Delagnes, Henri Desseigne, Hector Dubois, Emile Durieux, François Duval, Jean Errecart, Jean Filippi, Marcel Gargar, Victor Golvan, Léon-Jean Grégory, Paul Guillaumot, Roger du Halgouët, Yves Hamon, Alfred Isautier, René Jager, Eugène Jamain, Maxime Javelly, Lucien Junillon, Michel Kauffmann, Maurice Lalloy, Robert Laucournet, Robert Laurens, Charles Laurent-Thouverey, Marcel Legros, Jean Natali, Gaston Pams, Guy Pascaud, François Patenôtre, Paul Pelleray, Albert Pen, Lucien Perdereau, André Picard, Jules Pinsard, Henri Prêtre, Maurice Sambron, Guy Schmaus, Raoul Vadepied, Amédée Valeau, Jacques Verneuil, Joseph Voyant, Charles Zwickert.

Sénat. — Sénégal - Côte-d'Ivoire - Cameroun - Coopération - Communauté économique européenne.

SOMMAIRE

	Pages.
Introduction	3
Première partie. — La République du Sénégal.	
Programme du séjour de la délégation.....	6
I. — Les cadres généraux du développement du Sénégal : la planification économique.....	7
II. — L'agriculture, la pêche et le tourisme.....	10
III. — Les problèmes industriels.....	17
IV. — Les moyens de communication.....	20
V. — La politique de coopération.....	23
VI. — Les principales visites effectuées.....	27
Deuxième partie. — La République de Côte-d'Ivoire.	
Programme du séjour de la délégation.....	36
I. — L'agriculture	37
II. — L'industrie	42
III. — Le commerce extérieur.....	46
IV. — La politique de coopération.....	48
V. — L'aide multilatérale.....	60
VI. — Les principales visites effectuées.....	65
Troisième partie. — La République du Cameroun.	
Programme du séjour de la délégation.....	72
I. — Les principaux aspects de l'économie camerounaise : situation et perspectives.....	73
II. — L'agriculture	74
III. — L'industrie	78
IV. — Les transports et communications.....	79
V. — Le commerce extérieur.....	81
VI. — La politique de coopération.....	82
VII. — Les principales visites effectuées.....	88
Conclusion	95

Mesdames, Messieurs,

Le rapport que nous avons l'honneur de vous présenter rend compte d'une mission d'information économique accomplie en République du Sénégal, en République de Côte-d'Ivoire et en République fédérale du Cameroun du 28 janvier au 12 février 1970.

Cette mission avait pour objet d'étudier les problèmes du développement économique de ces pays et, spécialement, ceux liés à la politique de coopération avec la France et la Communauté économique européenne.

Par souci d'une meilleure appréhension de ces problèmes, il avait été décidé que la délégation se diviserait en *deux groupes* : l'un sous la conduite de M. JAGER, comprenant MM. LAUCOURNET et PRÊTRE, chargé plus spécialement de l'étude des problèmes économiques généraux et l'autre, sous la conduite de M. PAUZET et comprenant, en outre, MM. BAJEUX, GARGAR et GOLVAN, chargé de l'étude des questions agricoles. M. Robert SCHMITT, rapporteur du budget de la coopération de la Commission des Finances, s'était joint à la délégation. MM. MALGRAIN et OLLÉ-LAPRUNE, administrateurs des Services du Sénat, ont assuré le secrétariat de cette mission.

Avant de présenter ses observations et ses conclusions, votre délégation tient à exprimer sa gratitude à tous ceux qui, tant du côté des pays africains visités que du côté français, ont contribué à la préparation de cette mission et en ont facilité le déroulement.

Notre témoignage de reconnaissance s'adresse tout particulièrement :

Pour le Sénégal :

— à Son Excellence M. Léopold Sedar SENGHOR, Président de la République ;

— à M. Amadou CISSÉ DIA, Président de l'Assemblée Nationale ;

— à M. MAGATTE LO, Président du Conseil économique et social et aux membres du Gouvernement et à l'Administration sénégalaise.

Il va également :

— à M. Hubert ARGOD, ambassadeur de France au Sénégal ;

— à M. BLANCHARD, chef de la Mission d'aide et de coopération de la République française, ainsi qu'à tous leurs collaborateurs.

Pour la Côte-d'Ivoire :

- à Son Excellence M. Félix HOUPHOUËT-BOIGNY, Président de la République ;
- à M. Philippe YACÉ, Président de l'Assemblée Nationale ;
- à M. MAMADOU, Président du Conseil économique et social, ainsi qu'aux membres du Gouvernement et à l'Administration ivoirienne.

Nous tenons également à exprimer notre reconnaissance à M. Hubert DUBOIS, chargé d'affaires en l'absence de notre ambassadeur, M. RAPHAËL-LEYGUES qui, d'ailleurs, avait eu l'amabilité d'accueillir à Paris notre délégation ;

- à M. MORETTE BOURNY, chef de la Mission d'aide et de coopération, ainsi qu'à tous leurs collaborateurs.

Pour le Cameroun :

- à Son Excellence M. El Hadj Ahmadou AHIDJO, Président de la République fédérale du Cameroun ;
- à M. LIFIO CAR, vice-président de l'Assemblée Fédérale du Cameroun, aux membres du Gouvernement et à l'Administration camerounaise.

Nous exprimons également notre reconnaissance à M. MISTRAL, chargé d'affaires en l'absence de notre ambassadeur, M. Philippe REBEYROL, et à M. WATTEL, chef de la Mission d'aide et de coopération, ainsi qu'à tous leurs collaborateurs.

PREMIERE PARTIE

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Situé entre les 18° et 24° degrés de latitude Nord, le Sénégal qui couvre environ 197.000 kilomètres carrés, est un pays plat, aux sols en majorité sablonneux, dont l'altitude ne dépasse 100 mètres qu'à son extrémité Sud-Est.

Plusieurs régions naturelles peuvent être distinguées : la vallée du Sénégal et les deux bandes parallèles au fleuve, la région côtière de Saint-Louis à la Gambie, basse et favorable aux cultures maraîchères, la région arachidière de 100 à 120 kilomètres de profondeur, la région sylvo-pastorale comprise entre la zone arachidière, le fleuve Sénégal oriental, favorable à l'élevage, la région orientale et enfin la Casamance, au réseau hydrographique développé.

En dehors de la côte du Cap Vert à la Mauritanie, la plus grande partie du pays est soumise au climat soudanien avec une seule saison des pluies de juin à novembre (500 à 1.500 millimètres de pluie).

En 1969, la population est estimée à 3.700.000 habitants dont près de 32 % vit dans les zones urbaines (Dakar, 570.000 habitants ; Thiès, 92.000 ; Kaolack, 88.000 ; Saint-Louis, 58.000), 50 % de la population a moins de 20 ans, le taux de croissance naturel étant de 2,2 % par an.

*
* *

Programme du séjour de la délégation.

Mercredi 28 janvier.

Arrivée à Dakar.

Exposé de M. Blanchard, chef de la mission d'aide et de coopération.

Jeudi 29 janvier.

Visite des réalisations d'urbanisme de la ville de Dakar et des chantiers de rénovation de la Médina.

Entretien avec M. Magatte Lo, Président du Conseil économique et social.

Visite de la délégation à M. Amadou CISSÉ DIA, Président de l'Assemblée Nationale.

Entretien avec M. S. M. DIOURY, directeur du Port autonome de Dakar ; visite des installations du Port.

Entretien avec M. le docteur Malick DIA, directeur de la Pêche maritime et de l'océanographie ; visite des conserveries de thon, visite d'un thonier de la Société sénégalaise d'armement à la pêche (SOSAP).

Vendredi 30 janvier.

Visite de la mine de phosphate de Taïba.

Audience de M. Abdou DIOUF, Ministre du Plan et de l'Industrie.

Samedi 31 janvier.

Départ de Dakar-Yoff, par l'avion présidentiel, pour Ziguinchor.

Visite de Ziguinchor, de la station rizicole de Djibelor et d'un casier expérimental ; visite des bananeraies de Saliot et Akinthou. Visite des installations des conserveries de crevettes de Ziguinchor.

Lundi 2 février.

Entretien à l'Ambassade de France.

Audience de M. le Président de la République.

Départ pour Bambey ; visite du centre de recherches agronomiques.

Visite d'un centre de commercialisation de l'arachide.

Mardi 3 février.

Départ de la délégation sur Abidjan.

I. — Les cadres généraux du développement du Sénégal :

la planification économique.

L'économie du Sénégal, ainsi que nous le verrons ultérieurement, est avant tout une économie agricole, fondée sur des cultures de subsistance et sur une seule culture d'exportation, soumise aux aléas des marchés mondiaux : l'arachide. Les ressources minières sénégalaises sont relativement médiocres : la principale richesse, les phosphates de Taïba, est exploitée dans des conditions techniques et surtout financières difficiles. Aucune source énergétique — charbon, pétrole — n'a encore été découverte.

La politique de développement économique et social du Sénégal se déroule dans le cadre d'une planification partielle.

Comme l'a souligné le Président Léopold Sédar Senghor dans son rapport de politique générale, consacré spécialement au Plan de décollage économique, lors du VII^e Congrès de l'Union progressiste sénégalais, le Sénégal a opté « pour une planification partielle qui ne nie pas le marché, mais s'efforce de l'intégrer ».

Le I^{er} Plan avait comme objectif principal de porter le taux annuel de croissance de la production intérieure brute à 8 % et celui du revenu par tête d'habitant à 3,5 %. Ce premier plan a dû être réajusté compte tenu de l'insuffisance des crédits d'investissements : les objectifs de croissance n'ont pas été atteints et de beaucoup puisqu'entre 1959 et 1964 le taux annuel de croissance de la P. I. B. n'a été que de 3,2 %.

Le II^e Plan était moins ambitieux que le I^{er} dans ses objectifs : il s'agissait d'atteindre un taux annuel de croissance de la P. I. B. de 6 % et d'augmenter le revenu par tête de 3 %. Dans

son rapport au VII^e congrès de l'U. P. S., le Président Senghor a estimé que les résultats ont été encourageants, puisque les objectifs ont été réalisés dans une proportion de 75 %.

Le III^e Plan de développement économique et social se déroule sur une période de 5 ans, entre 1969 et 1973. Ajoutons que le programme quinquennal ainsi que ceux qui suivront sont intégrés dans des perspectives globales à long terme visant à assurer en l'an 2000 un doublement du niveau de vie moyen actuel : il s'agit donc d'atteindre en l'espace de 30 ans un revenu moyen égal à 150.000 F pour une population évaluée à 7.400.000 habitants. L'objectif à long terme consiste donc à faire progresser la P. I. B. de 166,22 milliards en 1965 à 1.100 milliards de francs C. F. A. en l'an 2000 : taux de croissance de 5,5 %. C'est ce taux qui a été retenu, à moyen terme, comme objectif global de croissance pour le III^e Plan.

Le tableau de la page 10 récapitule par secteur le coût des opérations envisagées entre 1969-1970.

En fonction de l'état de sous-développement de l'économie sénégalaise, trois priorités sectorielles ont été définies : la première la plus importante — « la priorité des priorités » concerne le secteur rural. « Il s'agit, a dit le Président Senghor, de produire plus et mieux sur la même unité de surface ... tout l'avenir de notre agriculture repose sur la trilogie engrais, semences sélectionnées, traction bovine ». Sur un total de 33,481 milliards de francs C. F. A. d'investissements agricoles, plusieurs grands projets sont envisagés :

— l'opération productivité arachide-mil (12 milliards 772 millions de crédits) doit porter la production de mil et de sorgho à 700.000 tonnes, celle d'arachide à 1.450.000 tonnes et celle d'arachide de bouche à 23.800 tonnes en 1973. Pour le maïs l'objectif a été fixé à 86.000 tonnes ;

— l'opération riz, à laquelle sera affectée une somme de 10,746 milliards, doit porter la production sénégalaise à 220.000 tonnes en 1973 (actuellement le Sénégal importe en moyenne pour 6 milliards de francs C. F. A. de riz) ;

— le complexe agro-industriel de Richard Toll (5 milliards de francs C. F. A.) produira 30.000 tonnes de sucre brut par an et couvrira la moitié des besoins du Sénégal ;

— l'opération coton, commencée sous le II^e Plan, se révèle particulièrement prometteuse. Dès 1969, le Sénégal s'est rangé parmi les pays exportateurs de coton. L'objectif pour 1973 est d'atteindre une production de 35.000 tonnes avec 1 milliard 274 millions d'investissements.

Telles sont les grandes opérations envisagées par le III^e Plan pour assurer le développement agricole sénégalais. Il n'est pas possible de reprendre, dans le cadre forcément limité d'un rapport, l'ensemble des autres projets : cultures maraîchères (1 milliard de francs C. F. A.), cultures fruitières (852 millions d'investissements), élevage, etc...

La seconde option du III^e Plan concerne le développement du tourisme, secteur dans lequel le Sénégal, compte tenu de son climat, peut obtenir des résultats plus qu'encourageants. L'objectif minimum envisagé est de doubler le nombre des touristes en 1973. Les investissements prévus atteindront 5 milliards 103 millions.

La troisième option concerne le développement de la recherche, non seulement de la recherche minière et pétrolière, mais aussi la recherche appliquée.

*
* * *

En ce qui concerne le secteur industriel, les investissements prévus atteignent près de 20 milliards de francs C. F. A. Dans ce domaine, le souci de développer et d'assurer l'accroissement de la production s'accompagne de trois préoccupations complémentaires :

- intégrer davantage le secteur rural à l'industrie ;
- étendre la participation des nationaux à la vie des affaires ;
- augmenter le nombre des emplois industriels pour les nationaux.

L'intégration de l'agriculture dans l'industrie implique le développement de la motorisation. Différents projets sont envisagés, notamment au profit des industries agricoles et alimentaires (6 milliards 160 millions sur 19 milliards 790 millions).

**Récapitulation des coûts des opérations du troisième plan,
répartition sectorielle 1969-1970 - 1972-1973 (en millions de francs C. F. A.).**

CATEGORIES	SECTEURS	OPERATIONS publiques et mixtes.	OPERATIONS privées.	TOTAL	POURCENTAGE
Recherche	Etudes et recherches.....	(1) 10.804	(2) 3.300	14.104	9,7
Secteurs économiques.	Agriculture	33.481,8	»	33.481,8	23
	Elevage	2.543	»	2.543	1,8
	Pêche maritime et fluviale.	4.430	»	4.430	3
	Forêts	1.098	»	1.098	0,8
	Total secteur rural.	41.552,8	»	41.552,8	28,6
	Industries	4.033	15.757	19.790	13,6
	Artisanat	1.082,5	»	1.082,5	0,7
	Tourisme, hôtellerie.....	3.985,5	1.118	5.103,5	3,5
	Commerce	990	n. chif.	990	0,7
	Transports routiers.....	2.081	»	2.081	1,4
	Total secteurs secondaire et ter- tiaire	12.172	16.875	29.047	19,9
	Routes	9.853	»	9.853	6,8
	Chemins de fer.....	3.440	»	3.440	2,3
	Ports et voies navigables..	1.732	»	1.732	1,2
	Aéroports	1.426	»	1.426	1
	Postes et télécommunica- tions	2.002	»	2.002	1,4
	Total infrastructure	18.453	»	18.453	12,7
Total secteurs écono- miques (3).....	72.177,8	16.875	89.052,8	61,2	

(1) Y compris « études à objectifs multiples et fonctionnement Instituts ».

(2) Dont 2,8 milliards estimés pour recherches pétrolières.

(3) Non compris certains projets locaux, municipaux, régionaux.

II. — L'agriculture et la pêche.

L'économie du Sénégal est avant tout une économie agricole dont la prospérité est un élément moteur de l'essor économique du pays: La population rurale représente 75 % de la population totale. L'activité agricole, dont la progression a été de 4,6 % par an entre 1965 et 1968, est basée sur des cultures de subsistance et sur une seule culture d'exportation pauvre, maintenant soumise aux aléas des marchés mondiaux, l'arachide.

Les orientations du III^e Plan visent, d'une part, l'intensification de la production traditionnelle représentée par l'arachide et le mil dont le paysan sénégalais tire les deux tiers de ses revenus, d'autre part la diversification de l'agriculture, par l'introduction ou le développement des productions de riz, coton, canne à sucre et plus généralement des productions vivrières actuellement déficitaires (1).

1° *L'arachide*. — Le produit national est largement tributaire de la récolte d'arachides commercialisées et des cours pratiqués. Les mauvaises récoltes des récentes années n'ont pas manqué d'influer sur un revenu national qui, par habitant, reste faible. La production d'arachides commercialisée est estimée à :

757.000 tonnes en 1966-1967 ;

852.000 tonnes en 1967-1968 ;

603.000 tonnes en 1968-1969.

La dégradation progressive des sols, la fin de la protection accordée par la France aux arachides sénégalaises et l'orientation des industriels vers d'autres sources de matières grasses rendent incertain l'avenir de cette culture sur laquelle repose encore l'essentiel de l'économie sénégalaise.

La Convention d'association entre la C. E. E. et les Etats africains et malgache associés prévoyait en effet que « la commercialisation des oléagineux serait assurée aux cours mondiaux au plus tard à partir de la campagne 1964-1965 ». Mais l'article 11 de la même Convention prévoyait la possibilité du maintien, à titre provisoire, d'échanges bilatéraux privilégiés. Aussi la commercialisation aux cours mondiaux ne s'est-elle effectuée pour la première fois qu'en 1968. La suppression des échanges bilatéraux privilégiés avec la France et l'effondrement des cours mondiaux, cette année-là, n'ont pas permis, à l'aide de la C. E. E., de compenser ces deux causes de dégradation des prix.

Pour se préparer à cette baisse, le Sénégal avait fixé pour la campagne un prix d'objectif de 46,25 F C.F.A. le kilo décortiqué, C.A.F. port européen, mais le cours moyen C.A.F. mondial pendant cette période se serait situé à 43,85 F C.F.A.

(1) Il s'agit en même temps de remédier au déficit de la balance commerciale qui est dû essentiellement à l'importation de denrées alimentaires (16,2 milliards de francs CFA en 1968) qui pourraient le plus souvent être produites sur place.

Les moyens mis en œuvre pour atteindre ce prix d'objectif ont été, en 1968, une refonte des organismes de commercialisation et surtout, une forte diminution des prix à la production. Le prix moyen effectivement payé aux producteurs est en effet passé de 21,50 F C.F.A. en 1967 à 17,60 F en 1968.

Pour remédier aux effets de cette situation, le Gouvernement sénégalais a engagé, dans le cadre du III^e Plan une politique :

— d'intensification des productions traditionnelles « arachide-mil » par augmentation des rendements à l'unité de surface ; la production d'arachides devrait être portée à 1.260.000 tonnes en 1973 ;

— de développement des cultures nouvelles par la diversification de l'agriculture ;

— de recherche des dimensions optimales des exploitations agricoles — en les portant de 3 à 8 hectares au minimum — et d'amélioration des techniques de culture.

Les résultats obtenus par la recherche agronomique en grandes parcelles expérimentales (35 quintaux-hectare pour l'arachide) permettent de penser que le chiffre du rendement en culture traditionnelle (8 quintaux-hectare) peut être rapidement dépassé par l'application de méthodes culturales modernes : assolement, labours profonds, engrais minéraux, variétés de semences adaptées aux sols et aux climats.

Cependant, le problème fondamental restera encore, pendant de longues années, celui de la culture arachidière qui demande un double effort, aussi bien en ce qui concerne la production que la commercialisation. Pour cette dernière, a été constitué, en octobre 1967, l'Office de commercialisation agricole du Sénégal (O.C.A.S.).

2° Pour rompre en partie l'emprise de la monoculture de l'arachide, le Sénégal a tenté d'implanter *des cultures industrielles* et, notamment, le coton et la canne à sucre.

Le coton. — Un programme de culture a été lancé depuis 1961 avec l'aide du Fonds d'aide et de coopération (F. A. C.), puis du Fonds européen de développement (F. E. D.) sous encadrement de la Compagnie française pour le développement des fibres textiles (C. F. D. T.). Dépassant les prévisions, la récolte s'est élevée

à environ 14.000 tonnes de coton-graine en 1969. L'objectif pour 1973 est de 35.000 tonnes qui seront obtenues principalement en Casamance et au Sénégal oriental. Malgré la dégradation des cours sur le marché mondial, le revenu de la culture du coton reste nettement supérieur à celui de l'arachide.

La canne à sucre. — Important 60.000 tonnes de sucre par an, le Sénégal envisage l'implantation d'un complexe agro-industriel sucrier sur le casier de Richard Toll, après que des recherches menées par l'Institut de recherche agronomique tropicale (I. R. A. T.) eurent donné des résultats favorables. La réalisation de ce projet devrait permettre de couvrir la moitié des besoins en sucre du pays.

3° *Les cultures vivrières.* — La fragilité de l'économie sénégalaise centrée sur une monoculture pauvre se trouve encore aggravée par l'évolution rapide des goûts du consommateur sénégalais qui s'oriente de plus en plus vers des produits importés devenus en peu d'années la base de l'alimentation sénégalaise : riz, blé, sucre, lait en boîte. Certes, le Sénégal, depuis l'introduction de l'arachide, est un pays déficitaire en produits vivriers, mais, paradoxalement, ce pays agricole importe annuellement pour plus de 16 milliards de francs C. F. A. de produits agricoles et alimentaires, soit 40 % de ses importations.

Un des premiers objectifs de la politique de développement du Sénégal est donc de diversifier les productions et de mettre l'accent sur les cultures vivrières (riz, canne à sucre, tomate, mil, banane) pour atténuer le montant de ces importations de produits alimentaires. Il s'agit toutefois d'une œuvre difficile et de longue haleine en raison de l'inertie des structures paysannes, de la complexité des structures foncières, de la médiocrité des sols, enfin du prix de revient élevé de la maîtrise de l'eau.

a) *Le riz.* — Concentrée principalement en Casamance et dans la région du fleuve Sénégal, la production rizicole se développe régulièrement, passant de 106.000 tonnes en 1963 à 137.600 tonnes en 1967. Elle est cependant encore très loin de subvenir à des besoins croissants avec le développement des villes, car le riz est l'alimentation de base du citadin. Le déficit doit être comblé par des importations qui dépassent le montant de la production sénégalaise et se sont élevées à 185.000 tonnes en 1968, grévant lourdement la balance commerciale (6 milliards de francs

C. F. A. environ). Aussi, l'objectif du III^e Plan est-il de porter la production à 220.000 tonnes en 1973. A cet effet, d'importants travaux seront nécessaires dans les régions de Casamance, du Fleuve et du Sine-Saloum : défrichements, drainages, construction de barrages, sans oublier les actions de remembrement et d'encadrement des paysans.

b) *Le mil et le sorgho* constituent la principale culture céréalière du pays et l'on cherche à développer leur production dont les estimations sont mal connues, car ces cultures sont essentiellement destinées à l'auto-consommation. Seule une très faible partie est commercialisée. On évalue la production à environ 500.000 tonnes. Elle devrait être portée à 700.000 tonnes d'ici 1973.

c) *Le maïs*. — La production sénégalaise de maïs, de l'ordre de 25.000 tonnes par an, ne couvre que la moitié des besoins du pays qui iront en croissant, tant pour l'alimentation humaine que pour la préparation d'aliments du bétail. Le développement de cette culture, particulièrement en Casamance et au Sénégal oriental, figure parmi les objectifs du Plan.

d) *Les cultures maraîchères*, localisées au Cap Vert et à proximité des grands centres de consommation, tendent à se diversifier et recouvrent, outre les légumes locaux (patate douce, piment, tomate locale), presque tous les légumes de type européen. Il s'agit essentiellement d'augmenter et de diversifier la production de façon à affranchir le pays des importations (20.000 tonnes) et à faire passer les exportations (1.200 tonnes) du stade artisanal au stade industriel.

e) Quant aux *cultures fruitières*, elles sont caractérisées par la faiblesse du verger sénégalais qui conduit à des importations des fruits tropicaux de base. Avec les conseils et la collaboration de l'Institut français de recherches fruitières outre-mer (I. F. A. C.), le Sénégal a lancé au cours des dernières années des opérations de développement de la culture du bananier, de l'ananas, des vergers d'avocatier et de manguiers.

4° La promotion de *l'élevage* constitue également l'un des objectifs prioritaires de l'action gouvernementale. Le pays dispose à cet égard d'un cheptel relativement important (2,5 millions de bovins, 2,4 millions d'ovins et de caprins en 1968) mais qui était

sous-exploité jusqu'ici. Les productions annuelles n'atteignent en effet que 29.000 tonnes de viande bovine et 8.700 tonnes de viande ovine et caprine.

Il s'agit d'augmenter la production de viande, de lait, de cuirs et peaux en vue d'élever le niveau de vie des éleveurs, de satisfaire les besoins alimentaires de la population et d'exporter les surplus sous forme de produits transformés.

Actuellement, le pays importe des quantités croissantes de produits laitiers (1,4 milliard de francs C. F. A. en 1968). Indépendamment des centres laitiers situés à Dakar et à Saint-Louis, on envisage l'implantation d'usines à Thiès, Kaolack et Dahra.

A cet effet, un gros effort reste à entreprendre pour organiser la collecte.

Le programme de développement de l'élevage implique des actions de protection sanitaire du cheptel, d'hydraulique pastorale, d'aménagement des paturages et d'amélioration des espèces. L'accent doit également être mis sur le transport des animaux vers les centres de consommation, la commercialisation et l'industrialisation.

5° *Forêts.* — A l'exception de la Casamance, où l'on trouve des îlots de forêt tropicale, le Sénégal possède surtout des forêts « de savane » exploitées pour les bois de chauffage et de services. Il est prévu de reboiser en introduisant des espèces exotiques de valeur (teck, gmélina). Le problème de la conservation des sols et de la protection de la nature, de la lutte contre les incendies de forêts se pose avec acuité et retient l'attention des autorités.

LA PÊCHE

La pêche constituait, en 1968, la seconde production nationale après l'arachide avec 153.000 tonnes pour une valeur de près de 6 milliards de francs C. F. A. En trois ans, le tonnage a augmenté de 53 %. Le Sénégal bénéficie à cet égard de conditions extrêmement favorables et le III^e Plan prévoit un effort important pour les équipements nécessaires à la production et à la transformation.

La pêche artisanale reste prioritaire en raison de l'importance qu'elle revêt pour l'alimentation et le revenu des populations. L'objectif est de doubler la production qui serait portée de 100.000 à 200.000 tonnes tandis que les produits transformés passeraient de 10.600 tonnes en 1968 à 15.000 tonnes en 1973.

Un important développement de la pêche industrielle est également attendu. Les actions engagées tendent à la création de grands ensembles intégrés et fortement structurés. Elles concernent les sous-secteurs de la pêche thonière, de la pêche chalutière et de la pêche sardinière. Pour le thon, il s'agit de passer de 12.300 tonnes en 1969 à 25.000 tonnes, pour la sardinelle de 16.000 à 40.000 tonnes. De leur côté, les chalutiers devraient pêcher 5.000 tonnes de soles et de crevettes en 1973. D'ores et déjà, le traitement et la commercialisation des crevettes a permis de hisser le commerce de ces produits au deuxième rang des exportations sénégalaises avec un chiffre d'affaires global de 2 milliards de francs C.F.A.

On doit noter que l'arrivée massive des flottes de pêche des pays industrialisés a provoqué un dépeuplement des fonds traditionnels, jadis exploités par les pirogues. La protection de ses eaux territoriales devient pour le Sénégal une impérieuse nécessité.

LE TOURISME

Les potentialités touristiques du Sénégal sont importantes et ont conduit le Gouvernement à prendre conscience du rôle qu'il convient de donner à l'exploitation de ses ressources dans la lutte qu'il mène pour sortir du sous-développement.

De 13.000 en 1967, le nombre de touristes est passé à 25.000 en 1968 et à 42.000 en 1969. Aussi le III^e Plan donne-t-il au tourisme un caractère prioritaire qui doit se traduire par la formation de la main-d'œuvre, l'augmentation de la capacité d'hébergement hôtelière et des circuits touristiques par équipement des sites, notamment au Cap Vert, au Cap Manuel, à l'île de Gorée, en Casamance, etc... Les investissements prévus à cet effet connaissent un important accroissement.

III. — Les problèmes industriels.

Malgré la médiocrité de ses ressources minières, le Sénégal bénéficie d'une tradition industrielle très ancienne.

En matière énergétique, il y a lieu de souligner, en premier lieu, que la consommation d'électricité — 300 millions de kWh environ — est assurée par les centrales thermiques de Dakar, Saint-Louis, Kaolack, Diourbel, Ziguinchor et Tambacounda. Une nouvelle centrale, située au Cap des Biches a une puissance de 27.000 kW. Sur le total de la puissance installée, les 9/10 se situent actuellement à proximité de Dakar, principal consommateur.

Le Sénégal ne dispose pas de ressources en hydrocarbures. Les produits pétroliers sont importés et raffinés sur le territoire. La plupart des compagnies qui avaient obtenu des permis de prospection ont abandonné les recherches pétrolières. Seules la Copetao et Esso Sénégal poursuivent des travaux de forage au large de la Casamance et au nord du Cap Vert.

Le phosphate constitue pratiquement la seule richesse minière du pays. Deux compagnies participent à son exploitation : la Compagnie sénégalaise des phosphates de Taïba à laquelle votre délégation a rendu visite et la Société sénégalaise des phosphates de Thiès. En 1967, la mine de Taïba (réserves estimées entre 30 et 40 millions de tonnes) a produit plus d'un million de tonnes de phosphate tricalcique dont 900.000 tonnes ont été exportées. Les dirigeants de la société n'ont pas manqué d'exposer à votre délégation les problèmes auxquels ils se heurtent actuellement en raison de la saturation du marché mondial en phosphate et de la concurrence du Maroc espagnol. Le phosphate de Taïba est vendu à raison de 11,5 dollars la tonne. Il est intéressant de noter à ce propos que la France n'absorbe que 25 % de la production de Taïba. Il y aurait pourtant là une source d'approvisionnement située dans la zone franc, non négligeable.

LES INDUSTRIES

Nous limiterons nos propos à une brève énumération du potentiel industriel dont dispose le Sénégal avant d'envisager les problèmes du développement de l'industrie sénégalaise.

Parmi les principales industries implantées au Sénégal signalons les industries :

— *alimentaires* : décortiquerie de riz (capacité : 10.000 tonnes) ; usine d'égrenage de coton (capacité : 7.000 tonnes) ; six huileries ; quatre décortiqueries d'arachides ; quatre minoteries ; quatre biscuiteries ; trois conserveries de thon ; brasseries, boissons gazeuses, chocolateries, boulangeries industrielles, etc.

— *textiles* : trois usines de filature et de tissage de coton ; usine de teinture ; usine d'impression ; fabrique de couvertures ; trois usines de confection industrielle ; deux entreprises de bonneterie ; cinq entreprises de traitement de sisal et de jute ; blanchisserie industrielle ; fabrique de matelas...

— *cuir* : usine de chaussures ; tannerie.

— *bois* : neuf scieries (dont quatre à Dakar) ; fabrique de contre-plaqué.

— *bâtiment* : cimenterie ; deux briqueteries ; deux entreprises de béton ; usine de produits d'amiante ; deux fabriques de carrelage...

— *chimiques* : savonneries, peintures et vernis, engrais, insecticides, matières plastiques, allumettes...

— *mécaniques* : trois entreprises de construction navale ; fabrique de wagons ; deux usines de montage d'automobiles (Berliet) ; usine de montage de cycles ; fonderie d'aluminium, radiateurs d'auto, émailleries, clouterie, fabrique d'accumulateurs...

Cette liste est loin d'être exhaustive. Un certain nombre de projets doivent également être évoqués pour compléter le panorama de l'activité sénégalaise dans ce domaine : sucrerie, égrenage du coton, conserveries de viande et de poisson, montage de récepteurs radio, électrophones, magnétophones, et bien d'autres encore.

Le problème du développement industriel, qui préoccupe les dirigeants sénégalais, se présente sous deux aspects : assurer, d'une part l'implantation de nouveaux centres de production et accélérer, d'autre part la promotion des hommes d'affaires sénégalais.

Comme nous l'avons signalé précédemment, l'implantation de nouveaux centres de production industrielle répond avant tout au souci de mieux intégrer le secteur rural dans l'industrie ; la plupart des projets envisagés ou en cours de réalisation concernent les industries alimentaires. A ce propos, il y a lieu de citer :

- trois nouvelles laiteries à Kaolack, Thiès et Dahra ;
- deux usines de concentré de tomates dans les régions du Fleuve et de Casamance ;
- des rizeries dans les deux mêmes régions ;
- des usines d'égrenage de coton en Casamance et au Sine-Saloum ;
- une huilerie de coton dans le complexe de la SODEC à Lindiane ;
- une huilerie de palme à Ziguinchor ;
- des complexes régionaux d'abattage ;
- une conserverie de viande à Dakar ;
- une usine de récupération de sous-produits à Dakar ;
- une charcuterie et une pâtisserie industrielles à Dakar ;
- deux complexes agro-industriels dans les départements de Dagana (Richard Toll) et de Sedhion (SODAICA).

Mais, comme l'a souligné le Président Senghor, le moteur principal de la promotion industrielle du Sénégal doit reposer sur la formation d'industriels sénégalais et une meilleure organisation de ce secteur. A cet effet, le 23 janvier 1969 a été créée la Société nationale d'études et de promotion industrielle (SONEPI). Cet organisme a pour but de contribuer au développement industriel du Sénégal en facilitant l'information à tous les niveaux et en contribuant aux études nécessaires à l'implantation de nouvelles industries.

Grâce à son statut de société d'économie mixte, elle est l'organisme d'accueil privilégié des investisseurs potentiels nationaux, mais aussi étrangers, désireux de connaître les conditions d'implantation industrielles au Sénégal ; elle donne sous une forme simplifiée les coûts des différents facteurs intervenant dans la formation des prix industriels ainsi que la législation en vigueur. Le candidat investisseur trouve auprès de la SONEPI non seulement les conseils nécessaires à toute opération d'investissement mais également tous les renseignements susceptibles de conditionner son choix : coût de la main-d'œuvre, de l'énergie électrique, de l'eau, des produits pétroliers, du terrain et des bâtiments, des transports ainsi que toutes les données concernant la fiscalité des sociétés et le Code des investissements. Par exemple, peuvent être agréées comme entreprises prioritaires, celles qui présentent un programme portant soit sur un investissement d'un montant minimum de 40 millions de francs C. F. A. réalisable en trois ans, soit sur la création directe d'un minimum de 40 emplois permanents de cadres et ouvriers sénégalais.

Toutefois le montant minimum d'investissements et le nombre minimum d'emplois à créer sont ramenés respectivement à 20 millions et 20 emplois dans le cas où les entreprises s'installent hors de la région du Cap Vert. Celles reconnues prioritaires par un décret d'agrément bénéficient de certains avantages fiscaux parmi lesquels la déduction de l'assiette de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux de sommes égales à celles effectivement réinvesties sous forme d'immobilisation au Sénégal, dans l'entreprise elle-même ou dans une autre entreprise agréée.

IV. — Les moyens de communication.

Lors de son indépendance, la République du Sénégal était dotée d'une infrastructure routière et ferroviaire plus importante et plus dense que celle des autres pays d'Afrique francophone. C'est la raison pour laquelle les objectifs du III^e Plan sont relativement limités dans ce secteur : il s'agit avant tout d'entretenir les infrastructures existantes ; en second lieu, de moderniser les voies de communication nécessaires à la réalisation des objectifs prioritaires du plan ; 18,453 milliards sont consacrés à la réalisation de cet objectif.

LE RÉSEAU ROUTIER

Le réseau routier sénégalais comporte 2.000 kilomètres de routes asphaltées et à peu près autant de route en terre. A la suite des travaux en cours, le réseau asphalté sera porté à 3.000 kilomètres. Les parcours des pistes totalisent 11.000 kilomètres environ. Les grands axes de communication suivent la logique du terrain, notamment la route de Dakar à Saint-Louis, parallèlement et à quelque distance de l'Océan, puis de Saint-Louis à Kidira, près de la frontière du Mali, suivant tout au long, en arc de cercle, le fleuve Sénégal. De Kidira, une route descend par Tambacounda jusqu'à la Casamance, d'une part, et la frontière guinéenne.

Durant l'exécution du III^e Plan, l'effort d'équipement portera sur les routes qui présentent un intérêt économique : routes de l'arachide et de la pêche, routes maraîchères et touristiques. Le plan prévoit également la poursuite du désenclavement des régions périphériques. A échéance plus lointaine, il est envisagé de créer une route bitumée reliant Dakar à Ziguinchor à travers le Sénégal oriental sans traverser le territoire de la Gambie.

LE RÉSEAU FERRÉ

Le réseau ferré comporte près de 1.200 kilomètres sur deux axes principaux à partir de Thiès : Dakar—Saint-Louis (263 kilomètres), Dakar—Didira (650 kilomètres), vers le Mali jusqu'à Bamako et Koulikoro. La voie vers le Nord comporte un embranchement de Longa à Linguéré (128 kilomètres). La voie vers l'Est est reliée par deux tronçons d'une part à Touba et d'autre part à Kaolack. Comme l'a déclaré le Président Senghor, à propos des chemins de fer pour lesquels un crédit d'investissement de 3,440 milliards est prévu, la modernisation implique « de passer du XIX^e au XX^e siècle... ».

LES AÉRODROMES

Le principal aéroport du Sénégal est celui de Dakar-Yoff, de classe internationale ; il est accessible à tous les types d'appareils actuellement utilisés. L'aéroport est doté des dernières techniques : trois pistes balisées, aides radio-électriques, aérogare moderne. Viennent ensuite les aérodrômes de Saint-Louis, Ziguinchor, Tambacounda, et une dizaine de terrains secondaires. L'infrastructure aéronautique recevra un crédit d'équipement de 1 milliard 426 millions. Yoff sera alors en mesure de recevoir des appareils du type Boeing 747 ; en outre, d'autres aéroports seront construits à Niakolo-Koba, à Simenti et au Skiring afin de répondre à la vocation touristique du Sénégal.

LE PORT DE DAKAR

Dakar est l'un des plus grands ports d'Afrique : il comporte un vaste plan d'eau de 225 hectares, abrité de la houle de l'océan par la presqu'île du Cap Vert et l'île de Gorée et par deux digues extérieures de protection. Il dispose de 8.460 mètres de quais, de 57.000 mètres carrés de hangars et de plus de 202.000 mètres carrés de terre-pleins.

Le port est divisé en deux zones principales : la zone sud, comprenant trois môles et trois bassins équipés de vastes hangars et de terre-pleins, et la zone nord, plus particulièrement réservée aux produits en vrac, comportant cinq môles (arachides, phosphates, etc...).

Depuis la fermeture du canal de Suez, en juin 1965, beaucoup de navires en route vers l'Atlantique Sud font escale à Dakar, ce qui a augmenté de près du double le trafic du port. Par ailleurs, l'activité portuaire sera encore accrue par la création d'une flotte de pêche et d'un complexe thonier d'une capacité de 40.000 tonnes. Enfin, la construction de pétroliers — ou tankers — de plus de 100.000 tonnes, commande un effort supplémentaire de modernisation et d'équipement. Un crédit d'équipement de 1 milliard 732 millions sera consacré au port de Dakar au cours du III^e Plan.

V. — Le Sénégal et la politique de coopération.

Parmi l'ensemble des aides qui ont été consenties à la République du Sénégal, il convient de distinguer l'aide accordée par la France de celle accordée par d'autres pays ou par les organisations internationales.

1. — L'AIDE FRANÇAISE A LA RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

L'aide française au Sénégal, qui représente plus de la moitié de l'aide étrangère à cet Etat, s'est efforcée de répondre, par sa continuité, sa diversité et son importance, aux besoins de la politique de développement sénégalaise.

A. — *Caractères généraux de la politique de coopération franco-sénégalaise.*

L'aide française aux investissements réalisés au Sénégal présente tout d'abord un caractère global : en général, elle porte sur des opérations complexes, mettant en œuvre une série d'actions allant, par exemple, de la recherche agronomique et des études techniques à des programmes de formation et de gestion.

Deux exemples nous ont été fournis à ce propos : le premier porte sur la mise en valeur du delta du Sénégal pour le développement de la culture du riz. Divers organismes, comme la S. E. D. E. S., l'O. R. S. T. O. M. et l'I. R. A. T. ont effectué les travaux de prospection, la S. C. E. T. - Coopération et la S. A. T. E. C. ont assumé les fonctions de maître d'œuvre dans la phase d'exécution. Ainsi, pour une opération unique portant sur le développement de la culture du riz, la coopération française a assumé l'ensemble des opérations allant de la recherche agronomique à la gestion proprement dite.

Le second exemple concerne la construction d'écoles normales régionales. L'opération ainsi envisagée dans le cadre de la coopération franco-sénégalaise s'est efforcée de s'intégrer dans une politique scolaire d'ensemble : pour sa réalisation, il a fallu régler non seulement les questions de construction et d'équipement

scolaire, mais encore les problèmes concernant la formation des maîtres, l'orientation de l'enseignement primaire, les effectifs et les emplois de nos personnels enseignants.

Ainsi, le caractère global de l'aide française a permis de réaliser d'importantes opérations intégrées assurant la concentration de moyens orientés vers un même objectif : recherches, études, investissements, assistance en personnel, formation et animation. Cette forme d'aide ne date d'ailleurs que des années 1964-1965 ; jusqu'alors la politique de coopération revêtait plutôt l'aspect d'une suite de petites opérations limitées : cette attitude était dictée par le souci d'achever un certain nombre de travaux d'infrastructure commencés avant l'indépendance afin de doter le Sénégal d'un équipement de base. Dès 1964, les efforts en matière de politique de coopération ont porté surtout sur des opérations intégrées atteignant ou dépassant le milliard de francs C. F. A.

Il en a été ainsi pour :

— le développement de la culture du riz dans la basse vallée du fleuve Sénégal dont nous avons parlé précédemment (près de 2 milliards de francs C. F. A.) ;

— le secteur des pêches maritimes au profit duquel l'aide apportée à l'armement thonier sénégalais dépasse 1 milliard de francs C. F. A. ;

— le projet de complexe sucrier de Richard Toll ;

— le plan cotonnier (1 milliard de francs) ;

— l'installation d'un faisceau hertzien sur le tronçon Thiès—Ziguinchor.

En outre, le caractère global et intégré de l'aide française permet de choisir des opérations soigneusement planifiées dans le temps : il s'agit, en général, d'opérations de longue durée, cohérentes et non de la simple répartition de crédits en tranches annuelles forfaitaires. Par là même s'opère une meilleure concertation entre les autorités françaises et les autorités sénégalaises. Les projets auxquels participe la France se réfèrent obligatoirement au Plan : chaque opération intégrée fait l'objet d'une convention de financement franco-sénégalaise qui définit exactement les engagements et les obligations réciproques des parties. Chaque projet est — conformément au choix sénégalais — traité comme une dépense du Sénégal, sous le contrôle technique d'un responsable sénégalais et sous le contrôle financier du Ministre des Finances de la République du Sénégal.

B. — Analyse des grandes masses
du Fonds d'aide et de coopération depuis 1959.

RUBRIQUES	AUTORISATION de programme.
	Francs C. F. A.
Etudes générales	339.851.017
a) Etudes démographiques et sociales :	
Inventaire démographique	53.654.668
Cartographie	
b) Etudes de la mission d'aménagement du fleuve Sénégal..	286.196.349
Etudes et recherches géologiques et minières.....	372.550.000
Recherche scientifique	2.603.541.000
Etudes hydrauliques	311.835.784
a) Alimentation en eau de Dakar.....	144.260.784
b) Inventaire des ressources hydrauliques.....	165.075.000
c) Etudes sur les vents.....	2.500.000
Agriculture	2.950.508.933
a) Etudes et projets divers.....	572.047.513
b) Construction et équipement des C. E. R. et des C. R. A. D.	338.584.075
c) Opérations coton et canne à sucre.....	141.030.000
d) Opérations agricoles en Casamance.....	144.847.345
e) Opération rizicole « 30.000 ha du delta du fleuve Sénégal »	1.754.000.000
Hydraulique rurale	209.697.570
Forêts	134.000.000
Elevage	870.200.000
Pêche maritime et fluviale.....	579.300.000
Transports	876.482.659
a) Etudes routières, études sur les transports.....	79.000.000
b) Matériel d'entretien routier.....	452.069.000
c) Ports	19.912.530
d) Chemins de fer.....	225.501.129
e) Aérodrome	70.000.000

RUBRIQUES	AUTORISATION de programme.
	Francs C. F. A.
Radiodiffusion, télécommunications	466.500.000
Urbanisme	741.000.000
a) Travaux d'urbanisme dans la région de Dakar.....	419.000.000
b) Travaux d'urbanisme en dehors de la région de Dakar..	322.000.000
Santé	855.364.738
a) Hôpitaux, maternités, écoles d'agents sanitaires.....	573.801.250
b) Lutte contre les grandes endémies.....	281.563.488
Enseignement	1.362.910.000
a) Enseignement primaire	684.000.000
b) Autres enseignements	678.910.000
Total général au 31 décembre 1968.....	12.673.741.701

C. — *Les autres aides françaises à la République du Sénégal.*

Notons enfin que l'aide de la République française à la République du Sénégal ne prend pas uniquement la forme d'une dotation globale unique consentie annuellement mais repose également sur une série d'accords, de conventions et de protocoles conclus entre le Gouvernement français et le Gouvernement sénégalais pour des opérations précises d'aide et d'assistance. Il s'agit d'accords de coopération en matière de politique étrangère, de défense, de marine marchande, d'aviation civile et d'enseignement supérieur.

2. — LES AIDES CONSENTIES PAR LES PAYS ÉTRANGERS
ET LES ORGANISMES INTERNATIONAUX

Signalons, en premier lieu, l'apport du Fonds européen de développement :

— pour le premier F. E. D., il y a lieu de mentionner la participation de cet organisme à vingt-quatre projets (1) ;

(1) Aménagement des routes de Casamance, hôpital de Saint-Louis, quai de pêche à Dakar, lutte contre la tuberculose, modernisation Dakar-Niger, centre de transfusion sanguine de Dakar, institut pédagogique supérieur de Dakar, étude du développement de la riziculture de Casamance, école nationale des cadres ruraux de Bambey, infrastructure routière « études », infrastructure routière « travaux », équipement rural de Casamance, centre de recherches zootechniques de Kolda, constructions scolaires, centre de formation professionnelle de Dakar, route de N'Gatch-Birkelane, route de Saint-Louis-Rosso—Richard Toll, route de Bakel—Kídira, puits et forages, études de Casamance, dragage du Saloum, vingt-huit centres d'expansion rurale, deux centres de formation rurale. L'engagement initial pour ces vingt-quatre projets s'élève à 10.079.628 F C. F. A.

- pour le deuxième F. E. D., il convient de distinguer :
 - le financement des investissements : six projets pour un engagement initial de 3.205.100.000 F C. F. A. ;
 - les aides à la production : cinq projets représentant un engagement initial de 8.216.155.000 F C. F. A. ;
 - les aides à la diversification des cultures : trois projets pour un engagement initial de 1.377.176.000 F C. F. A. ;
 - l'assistance technique liée : quatre projets représentant un engagement initial de 384.592.000 F C. F. A. ;
 - la coopération technique générale : deux projets pour un engagement initial de 4.443.000 F C. F. A.

A cette aide multilatérale européenne doivent être ajoutées les aides consenties par les organismes rattachés aux Nations Unies.

Enfin, le Sénégal a bénéficié d'aides bilatérales octroyées par divers pays.

VI. — Les principales visites effectuées.

1. — LA CASAMANCE

Région la plus méridionale du Sénégal, la Casamance forme une enclave entre trois territoires étrangers, la Gambie au Nord, la Guinée portugaise et la République de Guinée au Sud. Elle est administrée par un Gouverneur, qui accueille notre délégation à son arrivée à Ziguinchor.

Par son climat semi-guinéen, l'économie rurale de la Casamance est très différente de celle du Nord Sénégal. La pluviosité s'établit entre 1.200 et 2.000 millimètres d'Est en Ouest, offrant ainsi à la région une grande variété de cultures.

A la culture des arachides dont la production est en augmentation constante s'ajoute la cueillette des palmistes (huile et

amendes) qui font l'objet d'une active commercialisation. Les cultures vivrières entrent également pour une part importante dans l'économie régionale.

Elles couvrent, à l'heure actuelle, la presque totalité des besoins de la Casamance en riz, mil et maïs.

La culture maraîchère connaît un essor constant et les plantations d'arbres fruitiers se multiplient dans la région.

L'élevage est en nette progression à la suite des efforts déployés par le service zootechnique dans sa lutte contre les épizooties.

La pêche des crevettes se développe beaucoup depuis quelques années. Plus de 1.200 tonnes ont été exportées en 1969.

Enfin, la région est couverte par de nombreuses forêts qui fournissent des bois d'œuvre et abritent un abondant gibier.

Le port de Ziguinchor est actif et doté d'un équipement moderne. Son trafic annuel est proche de 100.000 tonnes. La barre de Diogué, située à l'embouchure de la Casamance, limite toutefois son accès aux navires d'un tirant d'eau de 13 pieds.

Le commerce voit son activité réduite pendant la saison des pluies (juillet à novembre).

Les principales exploitations sont l'arachide décortiquée, l'huile d'arachide, le palmiste, les tourteaux d'arachide, les peaux et les agrumes.

Une huilerie d'une capacité de 60.000 tonnes d'arachides, trois usines de crevettes, des exploitations forestières constituent l'activité industrielle de la Casamance. Un petit artisanat englobant les entreprises de transformation de bois et de métaux complète ce tableau de l'activité économique régionale.

Sous la conduite du Chef des services agricoles de la région et de M. Birié Habas, directeur de l'Institut de recherches agronomiques tropicales (I.R.A.T.) à Ziguinchor, la délégation put visiter la station rizicole de Djibelor et les bananeraies de Saliot et d'Akinthou.

Visite de la bananeraie d'Akinthou.

La Casamance est une zone marginale pour la culture des bananes. Pendant la saison sèche, il faut irriguer donc disposer d'un réseau d'irrigation dont le coût est élevé. Les sols assez dégénérés sont pauvres, ce qui demande une forte dose d'engrais.

D'une superficie d'environ 50 hectares, les bananeraies du Balantacounda, financées par le Fonds européen de développement (F.E.D.), font partie de la première tranche du « Plan national de bananeraie » dont les prévisions sont de 300 hectares. Ces 300 hectares, une fois réalisés, pourraient satisfaire les besoins du Sénégal qui se chiffrent à environ 6.000 tonnes par an et permettraient une économie de devises.

L'infrastructure des bananeraies est exécutée par l'I. L. A. C. O. (International landdevelopment consultants), société hollandaise qui s'occupe d'études et de projets agricoles partout dans le monde et dont le directeur, M. Pieter, accueille la délégation. Les plantations d'Akinthou sont exploitées sous forme de coopérative. Les coopérateurs font la préparation du terrain et la plantation. Le produit de la récolte leur revient, déduction faite des frais de fonctionnement et d'engrais.

Les bananes sont commercialisées par l'intermédiaire de l'O. N. C. A. D. qui se charge de la distribution aux acheteurs privés.

L'encadrement des plantations est confié à l'I. L. A. C. O. et réalisé en coopération avec les Services d'agriculture. L'O. N. C. A. D. se charge de l'encadrement des coopératives.

La station de recherche rizicole de Djibelor.

La région de Casamance produit 100.000 tonnes de paddy pour une superficie d'environ 70.000 hectares de rizières.

Cette production représente environ les trois quarts de la production totale du Sénégal évaluée à 137.000 tonnes.

Avant 1960, aucun travail important de recherches n'avait été fait sur la riziculture irriguée, faute d'installations convenables.

C'est pourquoi le Sénégal a demandé au F. E. D. de financer la création d'une station de recherches rizicoles à Djibelor. Parallèlement, le Gouvernement sénégalais garantissait le fonctionnement de la station en confiant à l'Institut de recherches agronomiques tropicales (I. R. A. T.) la responsabilité de ces recherches.

Confié à la société hollandaise I. L. A. C. O., l'équipement des terres de la station de recherches a commencé en janvier 1969. Les premières rizières ont été mises en culture en juillet 1969. Les bâtiments de la station sont en cours de construction.

Les travaux de recherche ont commencé en juillet 1967 en aménageant d'anciennes rizières, en pratiquant des cultures en pots pour les premiers travaux sur la fertilisation et en développant une expérimentation multilocale extérieure.

La riziculture de Casamance peut être décrite sous trois grandes rubriques :

— *la riziculture pluviale* pratiquée pendant la saison des pluies (juin-octobre) sur les plateaux. Le riz est semé en ligne et ne reçoit son alimentation hydrique que des précipitations atmosphériques ;

— *la riziculture aquatique douce* pratiquée dans les petites vallées bénéficie de l'irrigation de juin à janvier. Le riz est semé en pépinières puis repiqué à plat en petites parcelles endiguées ;

— *la riziculture aquatique salée* sur alluvions marines se fait par défrichage, puis mise en polder, drainage... c'est une riziculture repiquée après semis en pépinière sur les terres hautes. Elle est pratiquée de juillet à décembre.

Les recherches faites à la station de Djibelor ne concernent que les deux derniers types de riziculture.

Au cours de ses déplacements en Casamance, la délégation a pu également voir les travaux entrepris sous l'égide d'une mission composée de techniciens et d'agronome formosans. Ces rendements de 6 à 8 tonnes/hectares contrastent singulièrement avec ceux des rizières paysannes (800 à 1.000 kilogrammes). Cette assistance technique chinoise commence à porter ses fruits en milieu casamançais qui utilise de plus en plus les techniques et les variétés d'Extrême-Orient.

2° LE CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE DE BAMBEY ET L'I. R. A. T.

La visite du Centre national de la recherche agronomique (C. N. R. A.) de Bambey s'effectua sous la conduite de son directeur, M. Sauger, qui accueillit la délégation et lui fit, tout d'abord un exposé des activités du centre. Il était entouré de M. Cheikh Hamidou Kane, directeur général de la Société de développement agricole (So. De. Va.), de M. Petre, directeur de la Société d'aide technique et de coopération (S. A. T. E. C.) au Sénégal, ainsi que des responsables de l'Office national de coopération et d'aide au développement (O. N. C. A. D.) dans la région de Thiès.

La gestion du Centre de recherches agronomiques de Bambey, ainsi que des stations régionales, a été confiée à l'Institut des recherches agronomiques tropicales et des cultures vivrières (I. R. A. T.), organisme de coopération française régi par la convention du 2 décembre 1961 avec le Sénégal. L'I. R. A. T. jouit d'un statut d'association de droit privé. Il fonctionne sur fonds publics d'origines diverses (crédits sénégalais, français, européens et internationaux), concourt à la réalisation d'objectifs publics. Il a vocation générale pour l'agronomie tropicale et particulière pour les cultures vivrières.

Il conduit des recherches de base, des recherches appliquées ou d'adaptation, des recherches de développement.

a) *Les recherches de base* représentent la recherche de l'innovation sans laquelle tout progrès technologique, tout développement économique sont impossibles. En effectuant, pratiquement seul en agronomie, ces recherches de base, l'I. R. A. T. relaie les autres organismes de recherche fondamentale (Université, O. R. S. T. O. M.) dont elle exploite, adapte et prolonge les travaux en fonction d'objectifs de développement. Il convient de noter que ce type de recherches, principalement mené au Centre de Bambey, dépasse largement le cadre géographique du Sénégal, qui est pratiquement le seul à mener de telles recherches, ce qui contribue à la « lourdeur » — qui lui est parfois reprochée — du dispositif confié à l'I. R. A. T. *Il devrait être cependant évident, aussi bien pour le pays qui aide que pour le pays aidé, que, si ce type de recherche n'est pas préservé, ou mieux accru, le développement est sciemment et volontairement limité. Un tel problème est d'ordre politique et la délégation sénatoriale estime nécessaire de le poser.*

b) *La recherche appliquée d'adaptation régionale ou sectorielle découle de la recherche de base et permet de dégager les grands thèmes opératoires utilisés par les organismes de mise en valeur : politique de l'engrais, types variétaux, méthode de défense des cultures, types d'exploitation, modes d'équipement. Ces thèmes sont livrés après épreuve rigoureuse en champ d'essais. Ce type de recherches est surtout le fait des stations régionales et d'autres instituts spécialisés.*

c) *La recherche de développement.* — Dans ce type de recherches, l'I. R. A. T. dépasse le simple stade technique pour insérer ses résultats dans le milieu d'application, avec ses motivations et ses contraintes écologiques, économiques et sociales. Il va ainsi plus loin que la « livraison » d'un produit brut à la vulgarisation mais participe lui-même à l'établissement d'un « mode d'emploi » valable en toute circonstance.

En outre, l'I. R. A. T. a créé un style nouveau dans ce domaine par ses « unités expérimentales », véritables laboratoires agrosocio-économiques implantés au cœur d'unités de développement dont elles constituent le noyau de réflexion, d'orientation et d'impulsion. Dans ce domaine, l'I. R. A. T. traite avec les sociétés de développement et les services de vulgarisation.

Les opérations de vulgarisation entreprises au Sénégal, jusqu'en 1968, opérations « productivité arachidière » et « coton », bien qu'elles aient entraîné une amélioration certaine de la productivité, avaient des objectifs limités du fait qu'elles faisaient appel à un nombre restreint de thèmes techniques, sans pour autant modifier les systèmes agricoles et, par suite, les exploitations.

Des opérations nouvelles sont désormais entreprises, qui ne s'adressent plus à un nombre restreint de thèmes techniques, mais tentent de promouvoir une refonte des systèmes de production. Il s'agit, en fait, de réaliser une véritable révolution des techniques, mais surtout, des mentalités, des habitudes, des façons de penser, d'agir et de décider : le paysan doit être, à part entière, un agent économique.

L'essentiel des principaux thèmes techniques susceptibles d'accroître largement l'efficacité des secteurs de la production agricole est connu. La recherche agronomique, qui les a expérimentés, ne propose pas seulement une technique isolée mais un système complet d'améliorations adaptables à l'agriculture traditionnelle.

Les recherches essentielles pour l'agriculture nationale sont entreprises au Centre national de Bambey et dans les stations principales de Richard-Toll, Séfa et Djibélor.

Ces recherches sont ensuite ajustées dans les stations régionales, réparties dans les différentes zones écologiques du Sénégal.

La mise au point, indispensable à l'application pratique des résultats, notamment l'expérimentation sur parcelles, est obtenue dans les « points d'appui de pré vulgarisation et d'expérimentation multilocale » (P. A. P. E. M.).

Les P. A. P. E. M. sont implantés au niveau de sous-régions homogènes. Depuis octobre 1968, la recherche prolonge son expérimentation dans le milieu d'application, chez les paysans eux-mêmes. A partie de l' « unité expérimentale » (de l'ordre de quelques milliers d'hectares) dont le maître d'œuvre est la recherche agronomique, le progrès est impulsé sur le territoire environnant dans le cadre de l' « unité de développement » (de l'ordre de la centaine de milliers d'hectares).

Au niveau intermédiaire (de l'ordre de la dizaine de milliers d'hectares), les « unités pilotes » sont des relais où sont testés, avant leur diffusion dans l'unité de développement, les résultats obtenus dans l'unité expérimentale.

La liaison recherche-développement est donc maintenue, tant dans le sens amont-aval (application rapide des thèmes de progrès simples et complexes) que dans le sens aval-amont (information et orientation des travaux de recherche, compte tenu des objectifs de développement et des réalités du monde rural.

L'unité expérimentale est la représentation d'une zone agro-socio-économique homogène, dont elle est l'entité de base. Cette dernière est représentée, au Sénégal, par la coopérative.

L'objectif est de définir, dans le milieu même d'application, des systèmes de production intensifs et d'en décrire les modalités de passage à partir des systèmes existants.

La stratégie comprend donc, d'une part, la connaissance approfondie du milieu rural et, en particulier, des principaux facteurs de la production : terre, travail, capital, d'autre part, l'étude de l'évolution des exploitations.

A partir des résultats expérimentaux obtenus en plein champ sont établis des modèles intensifs pour chaque catégorie d'exploitations. Ces modèles sont proposés aux paysans volontaires et les plus ouverts. Progressivement s'établit, à l'intérieur de chaque catégorie, un étalement permettant de distinguer :

- des exploitations de tête pénétrées par le progrès ;
- des exploitations moyennes ;
- des exploitations de queue plus ou moins réfractaires aux progrès techniques.

Il est alors possible de procéder à une analyse de groupe classique, et de définir les normes-clés nécessaires à l'établissement d'un programme de vulgarisation.

*
* *

Il ressort, en définitive, que l'I. R. A. T. est parvenu à élaborer au Sénégal *un remarquable instrument de recherche appliquée* de base et d'adaptation et de recherche de développement. Cet instrument, qui prend appui sur des structures de recherches sénégalaises et qui est adapté aux réalités et aux conditions du milieu agricole, a vu son dispositif s'organiser et son efficacité s'accroître au cours des dernières années, grâce à une augmentation faible mais régulière de ses moyens financiers, à une meilleure utilisation de ses ressources et à un élargissement de ses vocations.

Les travaux de l'I. R. A. T. ont eu, en particulier, le mérite de remettre en cause « le mythe de la pauvreté fatidique des zones tropicales sèches » en révélant les potentialités jusqu'alors insoupçonnées de ces zones qui sont comparables, en bien des domaines, à celles des économies tempérées les plus avancées.

C'est dans ce contexte riche de promesses que s'est amorcée, en 1969, une brutale récession des moyens de la recherche agronomique. Faute d'un redressement rapide, des amputations aux conséquences très graves devront être pratiquées qui porteront une grave atteinte à un capital de recherches, formé et enrichi au prix de longs efforts. On doit en outre souligner que les conséquences de telles mesures dépasseraient, au demeurant, le cadre du Sénégal car l'action de l'I. R. A. T. au Sénégal rayonne, en fait, sur l'ensemble de la zone tropicale sèche d'Afrique et n'a nulle part ailleurs son équivalent, du moins en zone francophone.

DEUXIEME PARTIE

REPUBLIQUE DE COTE-D'IVOIRE

La Côte-d'Ivoire a approximativement la forme d'un quadrilatère d'une superficie de 322.000 kilomètres carrés. Située sur la côte occidentale de l'Afrique, elle est baignée par l'océan Atlantique sur 550 kilomètres ; la Côte-d'Ivoire est limitée à l'Est par le Ghana, au Nord par le Mali et la Haute-Volta, à l'Ouest par la Guinée et le Libéria.

Quatre grands fleuves (le Cavally, la Sassandra, le Bandama et le Comoé) traversent le pays du Nord au Sud et se jettent dans le golfe de Guinée.

Le relief de la Côte-d'Ivoire est relativement peu tourmenté, à l'exception de la partie Ouest du pays où culminent les monts de Man et du massif d'Odienné. La forêt s'étend sur 7 millions d'hectares, soit 20 % de la superficie totale. Le climat, du type équatorial au Sud (chaud et humide), est nettement moins humide au Nord (climat du type tropical). La population, estimée à un peu plus de 3.400.000 âmes en 1960, atteint aujourd'hui 4.560.000 habitants.

La densité moyenne est de 14 habitants au kilomètre carré et l'un des traits les plus remarquables de l'évolution démographique actuelle est la rapidité de l'urbanisation : un habitant sur quatre est un citadin et il est probable que, d'ici à cinq ans, un Ivoirien sur trois habitera dans une ville ou un centre urbain.

Programme du séjour de la délégation.

Mardi 3 février.

Visite à M. Mamadou COULIBALY, Président du Conseil économique et social.

Visite à M. Philippe YACÉ, Président de l'Assemblée Nationale.

Visite au Président DENIZE.

Visite du Centre culturel français.

Mercredi 4 février.

Audience de M. Félix HOUPHOUËT-BOIGNY, Président de la République.

Séance de travail à la Résidence de France avec la participation de M. CALAIS, Contrôleur Délégué du F. E. D.

Visite à M. Henry KONAN BEDIÉ, Ministre des Affaires économiques et financières.

Visite à M. Mohamed DIAWARA, Ministre du Plan.

Jeudi 5 février.

Visites et entretien à l'Office de la Recherche scientifique et technique d'Outre-Mer (O. R. S. T. O. M.) à Adiopodoumé.

Visite à la Chambre de commerce et d'industrie.

Vendredi 6 février.

Départ à destination de San Pedro : visite du site et des installations portuaires.

Samedi 7 février.

Visite et entretiens à la SODEPALM.

Départ d'Abidjan à destination du Cameroun.

I. — L'agriculture ivoirienne.

La Côte-d'Ivoire doit une part importante de son développement économique à l'agriculture qui fait vivre 85 % environ de sa population et assure, grâce aux cultures industrielles, près de 65 % de ses exportations. Actuellement, la Côte-d'Ivoire, parmi les producteurs mondiaux, se place au troisième rang pour le café et l'ananas, au quatrième pour le cacao et au sixième pour les bananes.

Comme le soulignent les observateurs de l'économie ivoirienne, la politique agricole s'est développée en refusant les solutions de facilité qui auraient consisté à s'en tenir à l'exploitation des grands produits traditionnels : café, bois, cacao. Depuis l'indépendance, le souci permanent du Gouvernement a été, au contraire, la recherche d'une diversification aussi large que possible des sources de revenus tout en renforçant les productions traditionnelles.

1. — LES PRODUCTIONS AGRICOLES TRADITIONNELLES

a) *Le café.* — Avec une production de 287.700 tonnes, le café tient la première place dans l'économie ivoirienne et dans la valeur des exportations.

Si la Côte-d'Ivoire se classe au troisième rang des producteurs mondiaux après le Brésil et la Colombie, elle tient la première place pour la production de café « Robusta ». Or, cette variété de café, particulièrement recherchée pour la fabrication des cafés solubles, tend à prendre une place croissante dans la production totale : 16 % en 1951 ; 26 % en 1965. Sur le plan qualitatif, la Côte-d'Ivoire possède donc un atout supplémentaire avec l'importance donnée à cette catégorie de café.

Les caféières se rencontrent en cultures extensives dans la zone forestière. Elles appartiennent le plus souvent à de petits exploitants (superficie moyenne des parcelles 2,5 hectares environ).

On estime généralement que les caféiers plantés en zones de forêt entrent en production 5 ans après leur plantation pour une durée de 20 années environ. Le rendement à l'hectare en culture extensive est d'environ 300 kilogrammes, ce qui est relativement faible, puisque des rendements de 1.000 kilogrammes/hectare sont obtenus dans les zones de cultures intensives.

Ainsi actuellement, les 280.000 plantations couvrant plus de 500.000 hectares font vivre 2 millions de personnes environ. Un Ivoirien sur deux tire une partie ou la totalité de son revenu de la culture du café. Les prix minimum payés aux producteurs sont garantis à un taux fixé en début de campagne de commercialisation des produits pour l'ensemble des centres d'achat.

b) *L'ananas*. — La Côte-d'Ivoire est le premier producteur d'ananas d'Afrique et le troisième producteur mondial. Les plantations d'ananas couvrent plus de 15.000 hectares dont 2.000 pour l'exportation de fruits frais. En 1968, 74.000 tonnes sur 80.000 ont été traitées dans les conserveries ivoiriennes.

La culture de l'ananas connaît depuis 1960 une extension croissante, aussi bien pour la production en vue de l'exportation de fruits frais que pour celle destinée à la conserverie.

Selon les statistiques douanières de l'année 1968, les exportations d'ananas se répartissent ainsi :

	VALEUR	QUANTITE
	(En millions de francs C. F. A.)	(En tonnes.)
Ananas frais	531	11.952.000
Jus d'ananas	317	7.201.000
Ananas en conserve.....	863	10.887.000

c) *La banane*. — La superficie des bananeraies couvre environ 9.500 hectares. Parmi les deux variétés « grande-naine » et « poyo », cette dernière a été adoptée par les planteurs ivoiriens en raison notamment de sa résistance à la maladie de Panama. La production annuelle de bananes s'élève à 187.000 tonnes pour 1967.

Les planteurs de bananes sont groupés au sein d'une coopérative unique. En 1968, les tonnages exportés par cette coopérative ont atteint 132.000 tonnes, pour une valeur de 2.640 millions de

francs C. F. A. 19 stations de conditionnement, réparties sur les diverses zones de production, sont chargées de l'expédition de ces fruits. La France, l'Italie et l'Algérie sont les principaux clients de la Côte-d'Ivoire.

d) *Le cacao.* — Après le Ghana, le Brésil et le Nigeria, la Côte-d'Ivoire, avec une production de 145.000 tonnes en 1968, se place au quatrième rang des producteurs mondiaux. Depuis l'indépendance, la production a augmenté très rapidement puisque, en 1959, elle n'était que de 62.000 tonnes.

Cultivé en zone forestière, le cacaoyer couvre environ 350.000 hectares appartenant le plus souvent à de petits propriétaires (80 % d'entre eux possèdent des superficies inférieures à 10 hectares).

En raison des perspectives de l'élargissement du marché mondial, le plan quinquennal prévoit un accroissement de production qui devrait atteindre plus de 190.000 tonnes en 1970 et plus de 260.000 tonnes en 1975. Les principaux clients de la Côte-d'Ivoire pour le cacao sont la France, les Pays-Bas, les Etats-Unis, l'Allemagne fédérale et l'Italie.

En outre, une industrie d'extraction de beurre de cacao fonctionne depuis 1964 (la Société africaine de cacao a atteint, en 1968, une production de 30.000 tonnes (beurre de cacao et tourteau) entièrement exportée à raison de 45 % vers la Communauté économique européenne et le reste vers divers pays parmi lesquels le Japon et les Etats-Unis tiennent une place importante.

e) *Le bois.* — La forêt ivoirienne couvre 7 à 8 millions d'hectares dont 2,8 millions sont classés en réserve. Cette forêt contient de nombreuses essences puisque, selon les renseignements que l'on nous a communiqués, on a dénombré plus de 500 espèces ligneuses dont 150 à 200 d'espèces arborées de grande taille.

L'exploitation de la forêt, commencée à l'Est du pays, près de Grand-Bassam, vers la fin du siècle dernier, s'est développée par la suite sur l'ensemble de la zone forestière, d'Est en Ouest. C'est la région Ouest de la Côte d'Ivoire qui constitue actuellement le centre d'exploitation le plus important. Cette production s'est développée rapidement puisque, de 1 million de mètres cubes environ il y a quelques années, elle a atteint 3.500.000 mètres cubes

en 1968. Une grande partie de celle-ci est exportée à l'état brut : 2.500.000 mètres cubes en 1968, représentant 21 milliards de francs C. F. A. Les exportations sont dirigées pour plus de 80 % vers la France, l'Allemagne et l'Italie.

Parallèlement, la politique d'industrialisation s'est traduite par une augmentation très substantielle de la production de produits transformés : sciages, contreplaqués, maisons préfabriquées, menuiseries diverses. 153.000 mètres cubes de sciages ont été exportés en 1968, année au cours de laquelle la valeur de la production des bois transformés s'est située entre 5,5 et 6 milliards de francs C. F. A.

On estime généralement que la valeur totale des productions forestières a atteint près de 30 milliards de francs C. F. A. au cours de l'année dernière.

2. — LA POLITIQUE DE DIFFÉRENCIATION DES PRODUCTIONS

Dans le domaine agricole, une politique vigoureuse de développement de productions nouvelles a été menée par la Côte d'Ivoire avec la collaboration technique des organismes de recherche et avec l'appui financier du Fonds d'aide et de coopération, du Fonds européen de développement et de la Banque mondiale. Divers programmes de développement sont en cours de réalisation : pour le palmier à huile, les plantations devront atteindre 38.000 hectares en rapport en 1971. Pour le cocotier, 9.600 hectares en rapport en 1971. Pour le coton, la production devrait atteindre 80.000 tonnes en 1971.

Envisageons rapidement la situation actuelle de ces différentes sources de production :

— le *palmier à huile* : dans le cadre de la politique de différenciation des sources de production, les cultures oléagineuses tiennent une place importante. La présence d'une abondante palmeraie naturelle a encouragé, dès 1950, diverses sociétés privées à réaliser des blocs industriels de plantations tandis que l'Institut français de recherche pour les huiles et oléagineux implantait des stations expérimentales pour la sélection des variétés. La mise au point par hybridation de matériel végétal à très haute productivité a conduit au choix du palmier à huile comme instrument essentiel de la politique économique de diversification.

Une société d'Etat créée en 1963 — La SODEPALM — a reçu pour mission de mettre en œuvre le « plan palmier ». Il s'agissait là d'une expérience pilote en Afrique de l'Ouest. Actuellement, les palmeraies sélectionnées s'étendent sur plus de 60.000 hectares (35.000 hectares de blocs industriels appartenant à l'Etat, 10.000 hectares à des sociétés privées et 18.000 hectares à de petits planteurs qui, pour bénéficier de l'assistance technique de la SODEPALM, ont créé des plantations à la périphérie des blocs industriels).

Pour ce programme, l'Etat ivoirien a bénéficié depuis 1963 de l'aide la plus importante (10 milliards de francs C.F.A.) apportée par le Fonds européen de développement à un pays associé à la C.E.E. La réalisation du « plan palmier » a bénéficié également de prêts du Fonds d'aide et de coopération, de la Caisse centrale de coopération économique, de la Banque mondiale et de la Banque européenne d'investissement.

Commencées sur une petite échelle, les exportations ivoiriennes d'huile de palme devraient atteindre 125.000 tonnes par an à partir de 1975. On estime généralement qu'en zone rurale, 150.000 personnes vivront directement des revenus de la vente de l'huile de palme ;

— le *cocotier* : le « plan cocotier », lancé en 1967 par la SODEPALM dans les mêmes conditions que le plan palmier intéresse actuellement 15.000 hectares dont 12.000 en plantations traditionnelles. La surface cultivée en cocoteraies atteindra, estimation, 27.000 hectares en 1972 (investissement de 4 milliards de francs C.F.A.).

Pour réaliser ce plan, la Côte d'Ivoire a obtenu des prêts du F.A.C., de la C.C.C.E. et de la Banque mondiale ;

— le *caoutchouc* : depuis 1953, la Côte-d'Ivoire a entrepris l'exploitation du caoutchouc sous forme de plantation industrielle. Deux compagnies ont respectivement planté 2.500 et 8.120 hectares, dont 7.500 sont déjà entrés en saignées. Deux autres programmes sont en cours de réalisation, l'un de 250 hectares et l'autre de 1.500.

La production de caoutchouc a été de 7.230 tonnes en 1968 (650 millions de francs C. F. A.), mais cette production passera à 20.000 tonnes lorsque les surfaces actuellement plantées seront en plein rapport.

Il y a lieu de noter enfin que, dans le cadre de l'aménagement de l'arrière-pays du port de San Pedro, des zones propices à l'hévéa ont été prospectées et portent sur plus de 35.000 hectares.

Il est à noter que la firme Michelin a proposé récemment sa collaboration à la Côte-d'Ivoire dans le domaine de l'exploitation, de la gestion et de la commercialisation du caoutchouc ;

— le *coton* : la production de coton dans la région dite des savanes devrait atteindre, en 1971, 80.000 tonnes. Les objectifs de superficie et de production pour 1975 se situent à 130.000 hectares pour 120.000 tonnes de coton vert. Actuellement, la production de coton graine a dépassé les 30.000 tonnes et couvre les besoins de l'industrie textile ivoirienne. Selon les projets des dirigeants ivoiriens, la Côte-d'Ivoire doit devenir dans un bref délai exportateur de fibre de coton.

II. — L'industrie.

Le souci de diversification et de développement qui caractérise la politique agricole ivoirienne se rencontre également dans le secteur industriel. Ainsi, dans la production intérieure brute, qui a progressé de 89 % entre 1960 et 1967, le secteur secondaire a vu sa part relative passer de 15 % à 23 % : l'industrialisation de la Côte-d'Ivoire est donc en bonne voie. Autres indices révélateurs de cette progression : la consommation d'énergie électrique haute tension, qui était de 27 millions de kWh en 1960 a été de 139 millions en 1967 et le chiffre d'affaires du secteur industriel a été multiplié par 5,5 en 8 ans.

Plusieurs considérations d'ordre économique expliquent ces résultats relativement brillants :

— la première tient à *l'esprit résolument libéral* qui a réduit au minimum les interventions de l'Etat aux seuls secteurs où l'initiative privée se révélait insuffisante. Incontestablement, cette politique libérale a inspiré confiance aux investisseurs étrangers, aux organismes internationaux de financement et a provoqué l'afflux de capitaux dans un pays dont les ressources financières propres sont encore limitées. Comme l'a souligné le Ministre du Plan devant notre délégation, la programmation économique ivoirienne se concilie avec les principes du libéralisme : respect de la propriété privée, liberté de rapatriement des capitaux et des profits ;

— la seconde concerne la politique des investissements, définie dans le cadre du Code des investissements. Afin de stimuler et d'orienter les placements privés, un Fonds national d'investissements a été créé en 1962. Alimenté par un prélèvement de 10 % sur les bénéfices des entreprises et de 16 % sur le revenu des propriétés foncières bâties, le F. N. I. émet des certificats qui peuvent être remboursés soit en s'intégrant dans des projets d'investissements, soit en participant à la souscription d'emprunts à 6 % émis par la Société nationale de financement, véritable société d'investissement dont l'Etat est le seul actionnaire. Ainsi, par un véritable mécanisme d'« avoir fiscal », la Côte-d'Ivoire a réussi à maintenir une politique vigoureuse d'industrialisation en modulant les avantages selon les priorités accordées aux divers secteurs industriels.

Enfin, cette politique se caractérise, selon les termes employés par le Ministre du Plan, par « son pragmatisme éclairé ». La Côte-d'Ivoire a su résister à la tentation de projets industriels d'un gigantisme aussi ruineux que peu adapté aux réalités économiques de ce pays : le développement s'est effectué essentiellement dans deux directions : d'une part assurer la valorisation des produits naturels destinés à l'exportation et au marché intérieur ; d'autre part, fabriquer des biens de consommation à partir de matières premières importées. Comme l'a rappelé M. Diawara, la première phase de l'industrialisation a reposé sur la consultation des statistiques douanières : la politique des investissements a donné la priorité aux entreprises de substitution aux importations. Actuellement, la Côte-d'Ivoire entre dans une seconde phase du développement industriel : le « plein » des industries de substitution étant presque achevé, on s'oriente vers la création d'industries de transformation pour l'exportation.

TABLEAU D'ENSEMBLE DES INDUSTRIES IVOIRIENNES

En 1969, le potentiel industriel de la Côte-d'Ivoire comportait 309 entreprises, représentant un investissement de 57 milliards de francs C. F. A. :

— il est intéressant de constater, à ce propos, que le chiffre d'affaires de l'industrie ivoirienne est passé de 13 milliards de francs C. F. A. en 1960 à 72 milliards en 1968 (sur la base 100 en 1960, l'indice du chiffre d'affaires est passé à 555 en 8 ans) ;

— le nombre de salariés atteint 30.000 et la masse salariale distribuée annuellement est de l'ordre de 10 milliards de francs C. F. A. ;

— enfin, il est à noter que l'industrie est une industrie jeune en plein développement : sur 238 entreprises dont nous connaissons la date d'implantation, 168 ont été créées depuis 1960.

PRINCIPALES BRANCHES INDUSTRIELLES

Industries alimentaires et tabac.

Cette branche regroupe 97 entreprises et emploie 6.400 travailleurs. Son chiffre d'affaires est passé de 3.310 millions en 1960 à 20.407 millions de francs C. F. A. en 1968 (augmentation de 6,16).

Energie - Eau.

Cette branche comprend cinq entreprises employant 1.705 travailleurs. Le chiffre d'affaires est passé de 1.163 millions de francs C. F. A. à 9.719 millions de francs C. F. A. (indice de progression base 100 en 1960 : 836).

Industries minières.

Cette branche d'industrie regroupe quatre entreprises. Les investissements qui ont été réalisés en 1969 s'élèvent à 3.644 millions de francs C. F. A. Le chiffre d'affaires a atteint 1.346 millions de francs C. F. A. en 1968 (base 100 en 1960), 129 en 1969.

Industries des métaux.

Cette branche industrielle comprend trente entreprises. Les investissements réalisés au 1^{er} janvier 1969 atteignaient 2.134 millions de francs C. F. A. Le chiffre d'affaires des industries des métaux est passé de 1.103 millions de francs C. F. A. en 1960 à 6.236 millions de francs C. F. A. en 1968 (indice de progression 565 en 1968, base 100 en 1960).

Industries chimiques et des corps gras.

L'industrie chimique et des corps gras groupe 32 entreprises et les investissements qui ont été réalisés se sont élevés à 4.884 millions de francs C. F. A. au début de 1969. Le chiffre d'affaires de

cette branche industrielle a quadruplé : il est passé de 2.221 millions de francs C. F. A. à 8.877 millions de francs C. F. A. L'emploi lui-même est passé de 1.391 travailleurs en 1965 à 2.198 travailleurs en 1968 et les salaires distribués sont passés de 433 millions de francs C. F. A. en 1965 à 741 millions de francs C. F. A. en 1968.

Industries du bois.

Compte tenu de la vocation forestière de la Côte-d'Ivoire, les industries du bois y sont particulièrement nombreuses : 73 au 1^{er} janvier 1969. A la même date, les investissements réalisés atteignaient 5.300 millions de francs C. F. A. Le chiffre d'affaires est passé de 1.605 millions de francs C. F. A. en 1960 à 9.147 millions en 1968 (indice de progression 570, base 100 en 1960).

Industries textiles.

L'industrie textile comprend 24 entreprises. 6.351 millions de francs C. F. A. ont été investis dans cette branche d'industrie au 1^{er} janvier 1969. Le chiffre d'affaires y a connu une progression remarquable puisqu'il est passé de 1.648 millions de francs C. F. A. en 1960 à 10.222 millions en 1968 (indice de progression 620, base 100 en 1960). Parallèlement, le nombre des travailleurs est passé de 3.204 en 1965 à 5.412 en 1968.

Industries des matériaux de construction.

Le nombre d'entreprises spécialisées dans les matériaux de construction est de 10 au 1^{er} janvier 1969. Les investissements réalisés atteignent, à la même date, 1.554 millions de francs C. F. A. Le chiffre d'affaires est passé de 175 millions de francs C. F. A. en 1960 à 2.625 millions de francs C. F. A. en 1968. Cette croissance spectaculaire a débuté en 1966, année au cours de laquelle le chiffre d'affaires a atteint 1.027 millions de francs C. F. A. contre 368 millions en 1965 (taux de progression 1947, base 100 en 1960).

Industries diverses (cuirs, matières plastiques, imprimerie, etc.)

Cette rubrique regroupe 34 entreprises. Les investissements réalisés ont atteint 2.076 millions de francs C. F. A. au 1^{er} janvier 1969 et le chiffre d'affaires est passé de 453 millions de francs C. F. A. en 1960 à 3.645 millions de francs C. F. A. en 1968. Le taux de croissance est de l'ordre de 960, base 100 en 1960.

III. — Le commerce extérieur.

Le commerce extérieur de la Côte-d'Ivoire connaît depuis dix ans un développement constant. Les exportations n'ont cessé de s'accroître : pour la première fois, elles ont dépassé le cap des 100 milliards en 1968. Parallèlement, leur structure s'est profondément modifiée. Alors qu'en 1960, les grands produits traditionnels : café, cacao et bois, représentaient 90 % du total des exportations, ces mêmes produits en 1968 n'en font plus que 60 % environ.

La politique de diversification des productions s'est donc répercutée sur le commerce extérieur ivoirien. L'extension des plantations de palmiers à huile et de cocotiers doit encore accentuer dans les années à venir la modification de cette structure, ce qui aura pour effet essentiel de rendre l'économie ivoirienne moins vulnérable aux fluctuations aussi bien des récoltes que des cours du café et du cacao.

Cette politique de diversification des ventes a été accompagnée d'une politique d'extension de la clientèle étrangère. La France, qui absorbait, en 1960, 50 % des produits ivoiriens exportés, n'en absorbait plus, en 1968, que 34 %. Les Etats-Unis et les pays du Marché commun constituent désormais des clients notables, les premiers avec 15 % des exportations, les seconds avec 28 % environ.

Les importations ivoiriennes, à l'exception de deux pauses en 1962 et 1965, ont progressé régulièrement : elles ont atteint 77 milliards de francs C. F. A. en 1968. Dans ce domaine également, on a assisté à une modification sensible de la structure des achats depuis 10 ans. La part des biens de consommation (y compris les produits agricoles et alimentaires) a reculé de 53 % à 48 %. En revanche, le pourcentage des biens d'équipement et des demi-produits s'est élevé de 41 % à 45 %. Il y a lieu de noter également que la diver-

sification des approvisionnements s'est effectuée au détriment des exportations françaises, bien que celles-ci n'aient cessé de se développer en valeur absolue.

La part relative de la France, qui était de 69 % en 1960, est tombée à 49,7 % en 1968, au profit des Etats-Unis et des pays du Marché commun, respectivement 6 % et 19 % des importations totales.

Alors que, depuis 1960, nos exportations ont augmenté en valeur absolue de 75 %, en passant de 408 millions de francs français à 735 en 1968, dans le même temps, nos concurrents italiens, belges et hollandais ont multiplié les leurs par cinq, les allemands par trois et demi, les américains par quatre.

Néanmoins, malgré cette évolution, les positions françaises restent solides dans un certain nombre de secteurs : il en est ainsi pour les produits agricoles et alimentaires (avec notamment le blé, le lait concentré sucré, le beurre, les fromages et les conserves), le secteur des industries électriques, où nous fournissons 78 % des besoins du pays ; les produits pharmaceutiques, les tissus synthétiques, la quincaillerie et le petit outillage ; enfin, les véhicules automobiles, poste le plus important des importations ivoiriennes où nous réalisons 66 % des ventes totales.

Par contre, le marché des industries mécaniques nous a échappé en partie, en particulier celui des appareils de levage et de manutention, des machines textiles, des matériels de travaux publics, des climatiseurs, des réfrigérateurs, des matériels agricoles. Au total, nous n'assurons plus pour ce marché que 45 % des ventes totales.

Ainsi, les échanges franco-ivoiriens sont caractérisés par un accroissement sensible de nos achats qui, en 1968, se sont élevés à 867 millions de francs français et par une progression beaucoup plus lente de nos ventes qui se situent au niveau de 740 millions.

La France reste le premier client et le premier fournisseur de la Côte-d'Ivoire, mais notre part relative dans le commerce extérieur ivoirien diminue sensiblement. La balance commerciale, après avoir été équilibrée en 1967, est devenue déficitaire pour la France en 1968, le phénomène semble se confirmer pour 1969.

IV. — La politique de coopération franco-ivoirienne.

Le 24 avril 1961, la France a signé avec la Côte-d'Ivoire un accord de coopération et l'assistance qu'elle lui apporte s'effectue dans le cadre de cet accord : cette convention prévoit notamment que notre pays continuera, pendant une durée de cinq ans renouvelable, à apporter son aide et son assistance à la République de Côte-d'Ivoire pour son développement économique et social et le fonctionnement de ses services publics. C'est grâce au Fonds d'aide et de coopération que la plus grande partie de l'aide bilatérale française est mise en œuvre par le secrétariat d'Etat aux Affaires étrangères. Mais il y a lieu de préciser que d'autres Ministères français apportent également une aide à ce pays, notamment les Ministères des Armées, des Finances, de l'Education nationale, qui interviennent chacun dans les secteurs de leurs compétence.

Ajoutons enfin qu'en dehors de cette action bilatérale, la France participe à diverses institutions d'aides multilatérales. La principale est le Fonds européen de développement (34,04 % sur le premier F. E. D. et 33,8 % sur le deuxième F. E. D.). Nous examinerons ultérieurement l'action des divers organismes d'aide multilatérale sur le développement ivoirien.

Le tableau ci-après récapitule le montant des différentes formes d'aide française : aide financière, aide en personnel, action culturelle et formation, aide accordée aux instituts de recherche et les aides diverses.

Tableau récapitulatif des principales aides françaises à la Côte-d'Ivoire (en millions de francs C. F. A.).

	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	TOTAL
<i>I. — Aide financière.</i>												
1. Subventions F.A.C.	979	1.732	1.181,5	1.660,5	2.009,6	799,1	1.473	1.059,9	204,2	255,2	749,6	12.003,67
2. Prêts F.A.C.	»	»	»	»	»	147	»	400	69	(1) 2.250	»	2.866
3. Prêts C.C.C.E.	»	1.891	2.089,5	2.391	1.414,5	2.256,4	1.939,9	1.701,4	1.944,4	4.375	325	20.928,1
4. Emprunts obligataires.....	1.000	»	2.000	»	1.500	»	1.500	»	1.500	»	»	7.500
5. Œuvres privées.....	»	39	65	61	69	79	59	34	33	35	17	491
<i>II. — Aide en personnel.</i>												
1. Assistance technique directe..	»	1.565	1.975	2.555	2.540	2.430	2.100	2.100	2.100	2.100	2.100	21.565
2. Assistance technique indirecte.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4.660
<i>III. — Aide action culturelle et formation.</i>												
1. Action culturelle.....	»	»	65	66,5	100	105	102	111	118	115,5	102,25	885,25
2. Univers. Investis. F.A.C.	»	»	»	650	305	262	224	350	334	325	155	2.605
3. Université fonctionnement....	»	30	50	83	131	124	163	191	225	256	256	1.509
4. Université personnel.....	»	»	66,6	97,7	121,3	153,6	193	229,6	296	414,2	483	2.035
5. Université bourses locales....	»	2,2	9,9	15,2	25,6	38,1	72,1	101,3	111,9	119,9	113	609,2
6. Bourses enseign. sup. France.	»	»	40	44	32	28	35	33	33	30	20	295
7. Stages en France.....	»	»	120	125	122	112	55	58	50	45	50	717
<i>IV. — Instituts de recherche.</i>												
1. Subvention Fonct. Inst. Rech...	»	»	207,2	266,1	313,2	358,2	389,4	318,6	335,1	382	393	2.962,80
2. Subvention Invest. Inst. Rech..	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1.000
Total	1.979	5.259,2	7.769,7	8.015	8.683,2	6.892,4	8.305,4	6.687,8	7.353,6	11.302,8	4.743	82.651,9

(1) Dont 50 millions prêt SIVENG.

1. — L'AIDE FINANCIÈRE

L'aide financière comprend des subventions et des prêts du F. A. C., les prêts de la Caisse centrale de coopération économique, la garantie de certains emprunts obligataires et des subventions accordées à des œuvres privées.

A. — *Les subventions et les prêts du Fonds d'aide et de coopération.*

Le Fonds d'aide et de coopération géré directement par le Secrétariat d'Etat aux Affaires étrangères a pris la suite du F. I. D. E. S. et apporte un complément à l'effort ivoirien d'investissement public.

Rappelons que, de 1947 à 1959, le F. I. D. E. S. avait permis de réaliser 22 milliards de francs C. F. A. d'investissement dont 16,7 pour l'infrastructure, 2,3 pour la production rurale et 3 milliards pour le secteur social. Depuis 1959, les interventions du F. A. C. en Côte-d'Ivoire s'élèvent à 14.719 millions (1) représentant de 15 à 20 % des investissements publics effectués pendant cette période. Si la part prise par la France dans l'aide croissante que reçoit la Côte-d'Ivoire, notamment venant des organismes ou agences multilatérales, P. N. U. D., B. I. R. D., F. E. D., ou sous forme de crédits-fournisseurs, diminue, il faut néanmoins souligner que les interventions du F. A. C. ont permis le lancement ou la réalisation de la plupart des grandes opérations conditionnant le développement économique et social du pays.

Parmi les opérations réalisées au titre de l'aide financière, il y a lieu de mentionner :

— *les études* (1.767 millions de francs C. F. A.) : études régionales, prospection géologique et minière, en particulier du Sud-Ouest, développement de l'information : radio et télévision, travaux cartographiques ;

(1) 14.869 millions, si l'on ajoute le prêt de 150 millions consenti directement à la SIVENG pour la construction d'une usine d'engrais.

— *les dépenses d'infrastructure* (4.553 millions) : travaux d'achèvement du port d'Abidjan et modernisation du chemin de fer, travaux de modernisation et d'extension du réseau routier, travaux pour le développement des télécommunications, travaux divers, éditité, urbanisme, électrification, centrale thermique VRIDI I et II, travaux San Pedro (port, ville, routes) ;

— *les opérations sociales* : elles se répartissent entre l'enseignement (2.408 millions) et la santé (2.117 millions).

En matière d'enseignement, outre l'aide à l'enseignement supérieur, les réalisations ont été particulièrement nombreuses : construction et extension de lycées, de collèges, de cours complémentaires, de centres techniques et de perfectionnement des cadres, de grandes écoles et, récemment, le programme d'éducation télévisuelle...

Des crédits ont été accordés également pour l'amélioration de l'infrastructure hospitalière : construction d'un hôpital moderne à Bouake, modernisation des hôpitaux d'Abidjan, lutte contre les grandes endémies, construction de centres sociaux et, enfin, construction du Centre hospitalier universitaire qui doit permettre de former sur place, dans les conditions les plus favorables, des docteurs en médecine ;

— *les dépenses de production* (3.883 millions) : le F. A. C. a permis le lancement de la plupart des grandes opérations de production agricole : culture du palmier à huile, cocotier, coton, banane, riz, canne à sucre, hévéa, et il a facilité la modernisation de certaines cultures (cacao). Son action s'est étendue à l'élevage et la pêche et au reboisement. Enfin, une aide a été apportée pour le développement d'une politique d'animation rurale.

A côté des subventions, les prêts représentent la majeure partie de l'aide du F. A. C. : 2.100 millions sur un total de 2.355 millions.

Il s'agit d'un prêt de 1.700 millions pour la construction du port de San Pedro (prêt à 25 ans dont 9 ans de différé de remboursement et de dispense d'intérêt, ensuite intérêt à 3 % de la dixième à la vingt-cinquième année), et d'un autre de 400 millions pour la réalisation de la Centrale thermique de Vridi II (prêt à 15 ans dont 7 ans de différé, intérêt 2 %).

Il conviendrait d'ailleurs d'ajouter à ce total un prêt de 150 millions pour la création d'une usine d'engrais (prêt à 13 ans dont 11 ans de différé de remboursement, dispense d'intérêt pendant 3 ans, puis intérêt de 3,25 % de la quatrième à la treizième année).

Il y a lieu de noter que l'Aide française est de plus en plus appelée à se combiner avec des autres aides bilatérales ou multilatérales, étant donné la dimension des projets ivoiriens, San Pedro est une opération conjointe franco-allemande, Italie, Côte-d'Ivoire. La télévision éducative réunit, outre l'Aide française, de nombreux concours financiers : Bird, Pund, Unicef, Budget ivoirien, etc.

B. — *Les prêts de la Caisse centrale de coopération économique.*

La Caisse centrale, créée à Londres en 1941, fut transformée en 1944 en Caisse centrale de la France d'Outre-Mer, chargée de la gestion financière des opérations du F. I. D. E. S. et de l'attribution des prêts à consentir, sur fonds publics français, pour le développement des Territoires d'Outre-Mer.

Elle devient ensuite Caisse centrale de coopération économique. Comptable des fonds F. A. C. et F. E. D. En outre, elle consent sur ses fonds propres des prêts dont les taux d'intérêt varient de 3 à 5 % et dont les durées de remboursement s'échelonnent de 5 à 15 ans avec ou sans différé suivant la nature des opérations à financer.

De 1960 à 1969, la C. C. C. E. a ainsi prêté en Côte-d'Ivoire 20.927 millions de francs C. F. A. — dont 325 millions en 1969 — soit environ 2.350 millions par an. Les opérations de 1969 sont les suivantes : adduction d'eau d'Abidjan : 100 millions ; marché de Bouaké (3^e tranche) : 125 millions ; Etablissements Gonfreville Bouaké : 100 millions.

C'est le secteur immobilier parapublic qui en est le premier bénéficiaire (24,9 % du total). Les avances globales consenties au crédit de la Côte-d'Ivoire (17,4 % du total) sont destinées en

principe pour la plus grande part au secteur privé immobilier à caractère social ; mais il est dérogé, de façon très discutable, de plus en plus fréquemment à ce principe.

Les prêts aux communes pour les adductions d'eau et les marchés publics (9,8 %) sont moins importants que ceux consentis au secteur productif, au total 8.319 millions (dont énergie : 2.362 ; agriculture : 4.663 ; industries privées : 2.294).

C. — *Les emprunts obligataires.*

Trois emprunts garantis par la France ont été placés sur le marché financier français par le Gouvernement ivoirien ; ils sont gérés par la Caisse autonome d'amortissement.

Le premier, remboursable en 15 ans sans différé d'amortissement portant intérêt de 5 %, a été utilisé en trois tranches (1 milliard de francs C. F. A. en 1959 ; 2 milliards en 1961 ; 1,5 milliard en 1963). Ces 4.500 millions de francs C. F. A. ont permis la réalisation d'investissements publics dans le domaine immobilier (bureaux, logements...).

Le deuxième emprunt de 2 milliards a été émis en 1965. Il est amortissable en 15 ans dont 5 ans de différé et porte intérêt à 5 %.

Le troisième, de 1.500 millions, a été émis début 1968. Il est amortissable en 15 ans dont 3 ans de différé et porte intérêt à 6,5 %.

Ces deux derniers emprunts concernent des opérations de développement de la production agricole et de l'élevage.

D. — *Aide aux œuvres privées.*

Outre les programmes de développement économique et social, financés par le Fonds d'aide et de coopération, les prêts de la Caisse centrale de coopération économique et les emprunts lancés

sur le marché français, l'aide française est complétée par l'action de subventions accordées sur le F. A. C. à certaines œuvres privées, d'intérêt général, confessionnelles principalement.

Cette aide s'applique à la fois aux équipements et au fonctionnement.

2. — AIDE FRANÇAISE EN PERSONNEL A LA CÔTE-D'IVOIRE

Du 1^{er} janvier 1960 au 31 décembre 1969, les effectifs du personnel d'assistance technique gérés par le Secrétariat d'Etat aux Affaires étrangères sont passés de 1.200 à 2.252, soit une augmentation de 88 %. Il convient de signaler que le personnel enseignant (1.737 assistants techniques) qui ne représentait que le tiers des effectifs en 1960, atteint maintenant un pourcentage de plus de 76,99 %. Par exemple, pour l'année scolaire 1968-1969, 305 postes de professeurs supplémentaires ont été demandés par le Gouvernement ivoirien et ont été fournis.

Parallèlement, le nombre des personnels non enseignants est passé de 655 à 515 avec une africanisation relativement rapide.

A l'heure actuelle, la répartition de ces 515 agents est la suivante :

Administration générale, Finances.....	112
Douanes, impôts, cadastre, domaines, trésor.....	43
Police	13
Justice	24
Santé, Affaires sociales.....	99
Production (Agriculture, E. D. F., Génie civil, élevage)....	95
Infrastructure (T. P., construction, urbanisme, mines, géologie, géographie, port, navigation aérienne.....	78
Postes et Télécommunications.....	44
Radio-Télévision	7

Depuis 1963, des appelés du contingent sont venus partiellement prendre la relève des assistants techniques *stricto sensu*. Ils sont actuellement 265 dont 158 dans le secteur de l'enseignement et de la formation.

Le coût pour la France de cette assistance est assez difficile à chiffrer : jusqu'en 1965, il a été évalué, déduction faite d'une contribution mensuelle du Gouvernement ivoirien de 65.000 F C. F. A. par assistant technique, à :

- 1.565 millions de francs C. F. A. en 1960 ;
- 1.975 millions de francs C. F. A. en 1961 ;
- 2.555 millions de francs C. F. A. en 1962 ;
- 2.540 millions de francs C. F. A. en 1963 ;
- 2.430 millions de francs C. F. A. en 1964 ;

A partir de 1965, la contribution française a été fixée à un montant forfaitaire de 2.100 millions de francs C. F. A., le supplément étant à la charge de la Côte-d'Ivoire qui continue à supporter également les frais de logement des coopérants et leur verse certaines indemnités, notamment de transport.

L'effectif des personnels ne relevant pas de l'accord général de coopération technique est de 1.009 :

Enseignement supérieur	212
Instituts de recherche	254
Assistance militaire	123
A. S. E. C. N. A.	32
Régie Abidjan-Niger	54
Appelés du contingent hors coopération	109

dont :

- 16 Instituts recherche ;
- 41 Enseignement privé ;
- 11 E. E. C. I. ;
- 10 Enseignement supérieur ;
- 17 Volontaires du progrès ;
- 14 Divers.

Volontaires du progrès (non appelés du service national) ..	70
E. D. F. (agents détachés à l'E. E. C. I.)	64
C. C. C. E. (non compris le chef d'agence et ses deux adjoints).	11
Banque de France	10

(9 B. C. E. A. O. — 1 Ministère des affaires économiques et financières).

C. F. D. T.	29
B. R. G. M.	9
B. O. P. A.	12
S. C. E. T.-COOP	17
B. C. E. O. M.	3
<hr/>	
Total	1.009

Volontaires du progrès.

L'Association française des volontaires du progrès s'est installée en Côte-d'Ivoire en juin 1965.

Les dépenses de fonctionnement ont été les suivantes :

1965 : 44,8 millions de francs C. F. A. (6 mois) pour 60 volontaires.

1966 : 63,1 millions de francs C. F. A. pour 70 volontaires.

1967 : 48,5 millions de francs C. F. A. pour un effectif variable : 70 pendant les 6 premiers mois — puis suite aux départs massifs de mai et juin 1967 (fin de contrats des premiers arrivés) — 50 pendant les 6 derniers mois.

1968 : 58 millions de francs C. F. A. pour un effectif porté de 50 à 83 volontaires.

1969 : 65,5 millions de francs pour un effectif de 80 à 90 volontaires.

La différence en plus de 7,5 millions de francs C. F. A. par rapport à l'exercice 1968 provient de l'augmentation du nombre moyen des volontaires et de l'achat de véhicules et mobylettes neufs, soit 3,3 millions de francs C. F. A.

3. — L'AIDE POUR L'ACTION CULTURELLE ET LA FORMATION

Cette forme d'aide comprend trois postes essentiels : l'action culturelle, les crédits de l'enseignement supérieur et la formation des cadres.

a) *Actions culturelles.*

L'aide pour l'action culturelle est mise en œuvre par les soins du conseiller culturel et revêt des formes et modalités diverses. C'est ainsi qu'en 1969 on peut relever les différentes opérations suivantes (en millions de francs C. F. A.) :

Fournitures de livres et matériel pédagogiques (inscrites depuis 1968 dans des conventions FAC — en 1968, 32 millions C. F. A.)	12
Abonnements (groupements et particuliers)	4
Livres et documents à diffuser	6,5
Aide à l'enseignement privé (matériels pédagogiques divers).	10
Equipement bibliothèque	0,750
Crédits du conseiller culturel pour l'action culturelle	61
	<hr/>
Total	97,250

Il convient d'ajouter les budgets de fonctionnement des conseillers pédagogiques 3.550.000 F C. F. A. en 1969, et ceux prévus pour la sixième adaptation, 2 millions, ainsi que la fourniture des véhicules de ces conseillers.

En 1968 et en 1967, les crédits n'étaient respectivement que de 2,5 millions et 2 millions.

La plus grande partie des investissements pour l'Université a été réalisée suivant la procédure dite « clés en mains », sous le contrôle et la responsabilité du Secrétariat d'Etat aux Affaires étrangères. Ils comprennent des laboratoires, amphithéâtres, bureaux pour les facultés des sciences, des lettres et de médecine ; un bâtiment administratif pour le rectorat, une bibliothèque, des villes et appartements pour les professeurs, une première tranche pour la Cité universitaire et un restaurant universitaire, la construction des Instituts de linguistique appliquée et d'ethno-sociologie.

Le programme 1969 s'élève à 155 millions de francs C. F. A. et s'applique à l'équipement de la Faculté de Médecine (75 millions de francs C. F. A.), à l'équipement des départements d'I. U. T. (12,5 millions de francs C. F. A.), aux frais d'études et de contrôle pour l'extension de la bibliothèque, la surélévation du rectorat, la construction de la Faculté de Droit et d'un nouveau bâtiment de recherches (42,5 millions de francs C. F. A.), à l'extension de la bibliothèque (construction) (25 millions de francs C. F. A.).

En 1969, l'Université compte 212 professeurs et personnels administratifs dont les traitements sont pris en charge par la France.

Le budget de l'Université est alimenté pour une grande partie par le budget français qui finance également de nombreuses bourses.

Le coût estimatif de ces bourses financées par des crédits F. A. C. et en provenance du Ministère français de l'Education nationale est indiqué ci-après (en millions de francs C. F. A.) :

1960-1961	2,2
1961-1962	9,9
1962-1963	15,2
1963-1964	25,6
1964-1965	38,1
1965-1966	72,1
1966-1967	101,3
1967-1968	111,9
1968-1969	119,9
1969-1970	113
	<hr/>
	609,2

4. — AIDE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

L'importance de l'agriculture dans l'économie ivoirienne explique l'intérêt qu'attache le Gouvernement aux améliorations qui peuvent être apportées dans différents domaines de la production rurale, qu'il s'agisse du matériel végétal ou des méthodes de culture et de traitement.

Les neuf Instituts français de recherche installés en Côte-d'Ivoire, qui couvrent pratiquement l'ensemble des secteurs agricoles du pays, contribuent pour une large part au développement du secteur agricole de Côte-d'Ivoire. Aussi, l'action des Instituts de recherche français est-elle un élément essentiel de la coopération franco-ivoirienne :

L'Office de la recherche scientifique et technique outre-mer (O. R. S. T. O. M.) a été divisé en deux sections : une section Recherche agronomique (station d'Adiopodoume) et une section Sciences humaines (Abidjan). Dans le cadre des recherches agronomiques il y a lieu de citer celles concernant :

— *le secteur palmier à huile et cocotier* : l'Institut de recherches pour les huiles et les oléagineux (I. R. H. O.), quatre stations : La Mé, Dabou, Port-Bouët, Grand Drewin ;

— *le secteur bananes, ananas, agrumes* : l'Institut français de recherches fruitières outre-mer (I. F. A. C.), deux stations : l'Anguedédou et Azaguié ;

— *le secteur coton et textiles* : Institut de recherches du coton et des textiles exotiques (I. R. C. T.), station de Bouaké ;

— *le secteur du caoutchouc* : l'Institut de recherches sur le caoutchouc en Afrique (I. R. C. A.), station de Bimbresso ;

— *le secteur forestier et de la pisciculture* : Centre technique forestier tropical (C. T. F. T.), échelon central à Abidjan, station de Bouaké ;

— *l'élevage* : l'Institut d'élevage et de médecine vétérinaire des pays tropicaux (I. E. M. V. T.), station de Bouaké-Minankro ;

— *le secteur café, cacao, colatier* : l'Institut français du café, du cacao et autres plantes stimulantes (I. F. C. C.), quatre stations : Bingerville, Akandgé, Abengourou et Divo ;

— *le secteur du riz et cultures vivrières* et dans certaines limites de l'agronomie générale : l'Institut de recherches agronomiques tropicales et des cultures vivrières (I. R. A. T.) installé seulement en 1966 à Bouaké, Ferkessédougou, Man et Gagnoa.

V. — L'aide multilatérale.

En dehors de l'aide bilatérale, la France participe à diverses aides multilatérales, dont la principale est celle du Fonds européen de développement : la participation de notre pays a été de 34,04 % sur le premier F. E. D. (1960-1965) et de 33,8 % sur le deuxième F. E. D. Le premier F. E. D. a accordé 9.070 millions de francs C. F. A. à la Côte-d'Ivoire, sous forme de subventions. Les engagements du second F. E. D. comprennent 10.507 millions de francs C. F. A. d'aides non remboursables et 2.834 millions de prêts spéciaux (la contribution française pour le premier F. E. D. a été de 3.087 millions de francs C. F. A. et, pour le deuxième F. E. D., de 4.509 millions de francs C. F. A.).

1. — PRINCIPALES RÉALISATIONS ACCOMPLIES DANS LE CADRE DU PREMIER F. E. D. (1960-1965)

Comme nous l'avons déjà signalé, les fonds fournis à la Côte-d'Ivoire dans le cadre du premier F. E. D. (1960-1965) s'élèvent à plus de 9 milliards de francs C. F. A. au titre des aides non remboursables. Parmi les secteurs qui ont bénéficié de ces fonds, il y a lieu de citer :

a) *Les investissements sociaux* :

— Santé publique :

150 millions de francs C. F. A. (hôpitaux d'Aboisso, Agboville, Bouaflé, Bouna et Lakota) ;

518 millions de francs C. F. A. (Institut national de la santé publique à Abidjan) ;

350 millions de francs C. F. A. (Institut Pasteur à Abidjan) ;

35 millions de francs C. F. A. (Lutte contre l'onchocercose).

— Enseignement :

- 319 millions de francs C. F. A. (Collège de jeunes filles à Abidjan [Cocody]) ;
- 355 millions de francs C. F. A. (60 écoles primaires dont 34 dans la région d'Odienné et 26 dans la région de Korhogo [département du Nord]) ;
- 330 millions de francs C. F. A. (Ecole normale supérieure dans le Campus universitaire d'Abidjan) ;
- 275 millions de francs C. F. A. (Programme de constructions scolaires. Centre des métiers féminins à Bouaké, extension du lycée technique et du lycée moderne et classique de Bouaké ; à Abidjan, extension du collège d'orientation de Treichville et du centre d'apprentissage commercial ; à Grand-Bassam, extension du Collège moderne).

b) *Investissements économiques* :

— Hydraulique humaine (sur l'ensemble du pays) :

- 1.299 millions de francs C. F. A. (total pour l'hydraulique humaine et pastorale), soit :
 - 354 puits ou forages ;
 - 10 barrages de retenue dans la bouche du Cacao (département du Centre) ;
 - 3 adductions d'eau (Agnibilékrou, Divo, Toumodi) ;
 - 10 équipements de forage avec pompe immergée et groupe électrogène ;
 - 71 pompes manuelles pour puits ;
 - prospection pour la construction de 300 puits ;
 - creusement de 148 puits et équipements en abreuvoirs dans le département du Nord.

— Adduction d'eau urbaine :

- 285 millions de francs C. F. A. (alimentation en eau de Bouaké : construction d'un barrage de 130.000 mètres cubes, d'une station de traitement, refoulement et stockage de l'eau).

c) *Formation rurale* :

- 583 millions de francs C.F.A. (dix camps de formation de la jeunesse rurale à Yamoussoukro, Bouaflé, Boundiali, Dabakala, M'Bahiakro, Dimbokro, Sassandra, Man, Abengourou, Issia).

d) *Infrastructure portuaire :*

260 millions de francs C.F.A. (port de pêche d'Abidjan : construction de 400 mètres de quais, terre-pleins, voie d'accès et ravitaillement en eau et carburants).

e) *Infrastructure routière :*

1.840 millions de francs C.F.A. (Aménagements routiers de la Boucle du cacao et de la région de Man comprenant : 71 kilomètres de route bitumée ; 72 kilomètres de routes latéritées ; 623 kilomètres de pistes de collecte ou de desserte).

f) *Infrastructure ferroviaire :*

674 millions de francs C.F.A. (Modernisation du chemin de fer Abidjan—Niger par la fourniture de matériel roulant et construction d'ouvrages métalliques).

g) *Télécommunications :*

715 millions de francs C.F.A. (Liaison par faisceaux hertziens Abidjan—Gagnoa—Daloa—Man [infrastructures et équipements]).

h) *Urbanisme :*

470 millions de francs C.F.A. (Aménagement du lotissement de Cocody-Sud [V.R.D. constructions scolaires et sanitaires, marché couvert, bâtiments municipaux, gare routière, etc.]).

i) *Agriculture :*

560 millions de francs C.F.A. (2.200 hectares de palmeraies sélectionnées en deux blocs de plantations soit 1.000 hectares à Toumanguié [route d'Aboisso à 90 kilomètres d'Abidjan] et 1.200 hectares à Eloka [11 kilomètres de Bingerville]).

370 millions de francs C.F.A. (2.500 hectares de palmeraies sélectionnées sous forme de plantations villageoises, dans les secteurs de Dabou Cosrou, Bingerville, Eloka, La Mé, Alépé et Aboisso).

350 millions de francs C.F.A. (Deux huileries de palme à Eloka et Toumanguié d'une capacité initiale de 10 tonnes de régimes/heure [soit une production d'environ 6.000 tonnes/an d'huile par usine] à porter ensuite à 20 tonnes de régimes/heure [Eloka] ou 30 tonnes de régimes/heure [Toumanguié]).

j) *Etudes* :

24 millions de francs C.F.A. (Etudes du plan 1966-1970).

70 millions de francs C.F.A. (Etudes pour l'école d'agriculture).

2° RÉALISATIONS DU DEUXIÈME F.E.D.

Dans le cadre du second F.E.D., les travaux réalisés ont été financés par des aides non remboursables et par des prêts à conditions spéciales.

A. — *Aides non remboursables.*

a) *Investissements sociaux* :

— Santé :

52 millions de francs C.F.A. (Lutte contre l'onchocercose [campagne conjointe avec le Mali et la Haute-Volta]).

— Enseignement :

502 millions de francs C. F. A. (Ecole nationale supérieure d'agronomie à Abidjan.)

b) *Assistance technique liée* :

70 millions de francs C. F. A. (Etudes architecturales. Etude du plan de transport. Mission d'ingénieur-conseil pour la construction d'huileries de palme.)

c) *Coopération technique générale* :

29 millions de francs C. F. A. (Conservation du poisson par irradiation [étude]. Etude préparatoire à l'établissement d'un plan de transport. Mise à disposition de l'Ecole de statistique d'Abidjan de deux professeurs.)

8.100 millions de francs C. F. A. (Mise en place de 32.000 hectares de palmeraies sélectionnées en basse Côte-d'Ivoire, sur un ensemble de chantiers, s'étendant depuis la frontière du Ghana, à 200 kilomètres à l'Est d'Abidjan, jusqu'à la région de Sassandra à 400 kilomètres à l'Ouest d'Abidjan, sur une profondeur d'environ 150 kilomètres soit environ 4.000 hectares sur savane [savanes de Dabou, Cosrou, Tamabo, Yocoboué et Eloka] et 28.000 hectares sur forêts [à Anguédédou, Tiégba, Tamabo, Yocoboué, Ehania, Eloka, Toumanguié, Boubo, Bolo et Soubré].)

Pour 5.420 hectares, une partie des dépenses est couverte par un prêt spécial :

141 millions de francs C. F. A. (Création de deux plantations-pilotes d'avocatiers de 35 hectares chacune [près de Bingerville et dans le Nord de la Côte-d'Ivoire]. Mise en place et entretien jusqu'à l'entrée en production, constructions diverses, matériel et véhicules, atelier d'extraction d'huile.)

380 millions de Francs C. F. A. (Extension du port de pêche d'Abidjan par la construction d'un nouveau quai de 400 mètres de long, l'aménagement de terre-pleins, réseaux divers.)

B. — Prêts à conditions spéciales.

a) *Modernisation du chemin de fer Abidjan—Niger :*

1.484 millions de francs C. F. A. (par modification du tracé et améliorations de la section Agboville—Dimbokro).

b) *Complément de financement du plan palmier :*

900 millions de francs C. F. A. (Prise en charge d'une partie des dépenses d'investissements et d'entretien jusqu'à l'entrée en production de 5.420 hectares de palmeraies sélectionnées sur les 32.000 hectares objet du programme financé sur subvention.)

Une deuxième tranche de projets d'aide à la diversification pour un montant de 1.892 millions de francs C. F. A. est à l'étude.

Ainsi, les principales aides de la France à la Côte-d'Ivoire entre 1960 et 1969 s'élèvent à :

- 51.368 millions en subventions auxquelles s'ajoutent 7.856 millions au titre de la participation au F. E. D. ;
- 31.294 millions sous forme de prêts :
 - prêts F. A. C. : 2.866 millions de francs C. F. A. ;
 - prêts C. C. C. E. : 20.928 millions de francs C. F. A. ;
 - emprunts obligataires : 7.500 millions de francs C. F. A. ;

Ainsi, la moyenne annuelle des aides françaises directes est de 5 milliards de francs C. F. A. pour les subventions et 3 milliards pour les prêts.

VI. — Principales visites effectuées par la délégation.

1. — VISITE DU CENTRE DE L'OFFICE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE OUTRE-MER A ADIOPODOUMÉ

L'O. R. S. T. O. M. se présente comme un établissement public, chargé de développer hors des régions tempérées, des recherches orientées vers les productions végétales et animales ainsi que vers la détermination des données de base du milieu naturel et humain. Cet important organisme — véritable laboratoire du développement économique, scientifique et humain des pays d'outre-mer — coordonne, sous la direction de M. Guy Camus, professeur à la Sorbonne, l'activité de nombreux centres établis en Afrique (Cameroun, République Centre-Afrique, Congo, Côte-d'Ivoire, Dahomey, Gabon, Sénégal, etc.), en Amérique latine (Bolivie, Pérou...), en Asie (Cambodge...).

Les installations de l'O. R. S. T. O. M. en Côte-d'Ivoire comprennent le centre d'Adiopodoumé, le centre de Petit Bassam et un centre de recherche océanographique, confié en gestion. Notre délégation a consacré la journée du 5 février à la visite du centre d'Adiopodoumé où plus de 60 chercheurs animent, sous

la direction de M. Roger Maignien, les divers laboratoires et services de recherche. La présence du professeur Camus à Adiopodoumé, lors de notre passage, n'a d'ailleurs fait que renforcer l'intérêt d'une telle visite.

Dans le cadre limité de ce rapport, il n'est pas possible de décrire en détail les travaux scientifiques réalisés par l'O. R. S. T. O. M. en Côte-d'Ivoire. Nous limiterons nos propos à énumérer les principaux laboratoires en mentionnant pour chacun les programmes ou les thèmes de recherches menés actuellement :

1° Laboratoire de géologie : s'attache à l'étude des altérations des roches du socle continental ;

2° Laboratoire de sédimentologie : étude de l'érosion, du transport et de la sédimentation sur le bassin versant du Bandama.

En 1968, a été entreprise en collaboration avec le Centre de recherches océanographiques d'Abidjan une étude concernant les foraminifères planctoniques et benthiques sur le plateau continental ivoirien ;

3° Laboratoire de pédologie :

- étude des matières organiques des sols ivoiriens ;
- étude des sols de la zone de contact « forêt-savane » ;
- étude de l'érosion et du lessivage vertical et oblique dans les sols ivoiriens ;

4° Service d'hydrologie : effectue des travaux qui, répondant à des problèmes d'application immédiate ou à long terme font l'objet de conventions d'études avec différents ministères ou sociétés de développement (exploitation du réseau hydrométrique de Côte-d'Ivoire, formation des hydrologues ivoiriens) ;

5° Laboratoire de microbiologie des sols : étude de l'azote dans les sols : fixation libre ou symbiotique et cycle de l'azote en sol de rizière (à la suite du développement de la riziculture irriguée en Côte-d'Ivoire) :

- laboratoire de nématologie ;
- laboratoire de bioclimatologie ;
- laboratoire de botanique ;

6° Laboratoire de physiologie végétale :

— étude des facteurs physiologiques de la résistance à la sécheresse dans le genre « *Gossypium* » ;

— lutoïdes du latex d' « *Hévéa brasiliensis* » ;

— écologie forestière ;

7° Laboratoire d'écologie des mammifères : étude des rongeurs de savane et de forêt ;

8° Laboratoire d'entomologie :

— étude de la biologie et de la pathologie du miride du cacaoyer ;

— étude de l'écologie des insectes de la savane ;

9° Laboratoire de phytopathologie : recherches sur la morphogénèse des champignons à sclérotés et des champignons à rhizomorphes ; étude de la fusariose du palmier à huile.

10° Laboratoire de virologie : études des viroses de la Passiflor et du piment, du manioc, du gombo.

11° Laboratoire de génétique : recherches relatives à l'espèce graminéenne « *Panicum maximum* » en vue de définir les possibilités d'amélioration génétique de cette plante fourragère ; étude de la structure et de la variabilité de l'espèce dans le genre « *Coffea* » (action jointe O. R. S. T. O. M.-I. F. C. C.).

12° Laboratoire d'agronomie : étude des mécanismes des actions réciproques entre certaines plantes fourragères et le milieu.

13° Laboratoire de géographie physique : étude du thème « contact forêt-savane ».

14° Laboratoire d'utilisation des radio-isotopes : depuis 1968, l'insertion des techniques nucléaires dans les recherches des différentes disciplines s'est poursuivie régulièrement aussi bien sur le centre que hors du centre (Université-Instituts de recherche spécialisés).

2. — LE PORT DE SAN PEDRO

Le développement de la Côte-d'Ivoire s'est principalement réalisé — du moins jusqu'à présent — au profit de l'Est du pays. Pour éviter un déséquilibre géographique et économique trop accentué entre la partie orientale et la partie occidentale de la Côte-d'Ivoire, le Gouvernement ivoirien a décidé la création d'un

port en eau profonde à San Pedro dans une zone forestière qui jusqu'à une date récente était surtout fréquentée par les amateurs de chasse ou les exploitants de bois.

Le site choisi et la richesse de la région autorisent les plus grands espoirs de développement tant par la qualité de la forêt environnante que par les perspectives minières et les énormes possibilités d'implantation d'une agriculture rentable. La construction du port n'est que le point de départ d'une vaste entreprise de mise en valeur de toute une région jusqu'ici pratiquement inexploitée. Comme l'a souligné un observateur, « San Pedro c'est avec la construction du barrage de Kossou, l'expérience qui décidera de l'avenir de la Côte-d'Ivoire ».

Evidemment, la Côte-d'Ivoire ne peut financer avec ses ressources propres un projet de l'importance de San Pedro qui comprend — outre la construction d'un port en eau profonde — l'aménagement de 500 hectares en vue de leur urbanisation (lotissements, bâtiments administratifs...) et la création de 350 kilomètres de route. La première tranche de travaux est estimée à 7 milliards 500 millions de francs C. F. A. La République de Côte-d'Ivoire a donc fait appel à des capitaux étrangers qui lui ont été fournis par la France, l'Allemagne et l'Italie : prêts à 5 et 16 ans remboursables à partir de 1977 dont le taux d'intérêt est de 5 % avec obligation de s'approvisionner auprès des pays prêteurs, d'employer leurs entreprises et de faire appel à leurs bureaux d'études. Le marché a été signé entre le Gouvernement de la Côte-d'Ivoire et un groupement d'entreprises : cinq entreprises françaises : Les grands travaux de l'Est, Hersent, la Compagnie nantaise de travaux publics, Borie et Dumez ; deux entreprises allemandes : Julius Berger et Philip Holtsmann et une entreprise italienne : Vianini, qui exécute la partie dragage. Les moyens matériels des autres entreprises forment un pool.

Le début des travaux date du 30 janvier 1968. Le chantier emploie 800 personnes en moyenne. Les postes subalternes sont dans leur majorité tenus par les Africains, qu'il s'agisse du bureau de contrôle ou de l'entreprise. Avant l'implantation du chantier, la population de San Pedro était estimée à 200 personnes. En août 1969, elle comptait 5.000 âmes ; population bigarrée d'origines diverses : Maliens, Voltaïques, Sénégalais dont l'amalgame est encore loin d'être réalisée.

Le port de San Pedro est construit dans l'estuaire du fleuve du même nom. Les profondeurs suffisantes sont obtenues par dragage des alluvions. Il est prévu pour accueillir des navires de 14.000 tonnes d'une longueur de 150 mètres environ et d'un tirant d'eau de 9,50 mètres. C'est là le gabarit des cargos fréquentant actuellement la côte d'Afrique. Le port comprend un bassin d'évolution dragué à la cote —11, de 450 mètres de diamètre, autour duquel sont prévus six postes de mouillage, deux quais d'un poste chacun dragués à —9 et à —11, d'une longueur supérieure à 150 mètres et un quai de servitude dragué à —4 mètres (1).

Comme nous l'avons déjà signalé, la construction du port de San Pedro est accompagnée de travaux d'urbanisation comprenant :

- la création, par terrassement, de zones à urbaniser sur une superficie de 108 hectares ;
- la construction de 15 kilomètres de voies urbaines ;
- la pose de canalisations d'assainissement.

Enfin, les travaux routiers destinés à relier San Pedro au reste du pays comportent la construction de 338 kilomètres de chaussées suivant trois grands axes : Nord vers Soubré et Issia, Ouest vers Bareby et Jabon et Est vers Sassandra. Ces travaux exigent l'édification de sept petits ponts et de trois grands.

Il est encore trop tôt pour formuler un jugement définitif sur l'expérience San Pedro. Dans son principe, elle participe d'une volonté délibérée d'assurer un développement harmonieux de l'ensemble du territoire et d'éviter un déséquilibre géographique en faveur de l'Est du pays. La construction de San Pedro s'inscrit dans le cadre d'une politique d'aménagement du territoire à long terme et s'il n'est pas possible de chiffrer dans l'immédiat les avantages que l'on tirera de cette construction, on peut néanmoins se référer aux études concernant le trafic potentiel du port. Le bois constitue actuellement l'une des principales richesses de la Côte-d'Ivoire. Or, le déplacement des exploitations forestières vers le Nord et le Sud-Ouest du pays ne permet plus à Abidjan — le seul port en eau profonde de la Côte-d'Ivoire — de continuer à jouer le rôle qui était le sien lorsque l'exploitation du bois se

(1) Les cotes sont données par rapport au zéro géographique local.

situait à proximité de la capitale ivoirienne. Actuellement, la distance moyenne des chantiers forestiers est de 400 kilomètres d'Abidjan.

Aussi a-t-on vu, au cours des dernières années, le port de Sassandra prendre une importance croissante : 400.000 tonnes de bois y sont exportées chaque année. Malheureusement, les frais de transit y sont élevés et les conditions d'embarquement de bois y sont difficiles : les billes sont mises à l'eau sur le fleuve Sassandra, passent la barre, remorquées en dromes et sont embarquées par les mâts de charge des navires qui les prennent sur le plan d'eau. Le transit est impossible en cas de crue et par grosse mer. Il n'est pas assuré de nuit. Les conditions naturelles ne permettent pas d'envisager une amélioration du trafic sans aménagement très coûteux.

En outre, d'autres exportations comme le café (30.000 tonnes), le cacao (30.000 tonnes), l'huile de palme et les palmistes (70.000 tonnes), le caoutchouc brut ainsi que les bananes, les ananas trouveront à San Pedro un point d'embarquement de choix.

Enfin, certains espoirs sont fondés sur l'exploitation d'un gisement de minerai de fer dans la région de Man : en cas d'exploitation de ce gisement, relativement peu important, 100 millions de tonnes, l'exportation du minerai se ferait par San Pedro.

Par ailleurs, l'accroissement attendu de la population de San Pedro, 100.000 habitants d'ici 1980, entraînera une augmentation des importations de produits industriels au premier rang desquels il faut citer le pétrole.

Au-delà du strict calcul de rentabilité, il convient de juger l'expérience San Pedro dans le cadre de la mise en valeur d'un pays encore partiellement exploité. Il s'agit de l'implantation d'un pôle de développement économique, certes, mais aussi humain, sanitaire, administratif. *L'opération San Pedro relève plus du domaine politique que du domaine exclusivement économique.*

TROISIEME PARTIE

REPUBLIQUE FEDERALE DU CAMEROUN

Situé au fond du golfe de Guinée, le Cameroun, qui a un peu la forme d'un triangle rectangle, représente une superficie de 474.900 kilomètres carrés. Il est constitué principalement par un vaste plateau de 600 à 700 mètres d'altitude, s'abaissant vers l'Est, par les massifs volcaniques du Manengouba et des Bamboutos au Nord-Ouest. Au Nord, les plaines qui occupent le sommet du triangle sont séparées des terres du Sud par les hauts plateaux de l'Adamaoua ; le Mont Cameroun, ancienne île volcanique rattachée au continent, dresse sa haute silhouette tout au bord de l'Océan Atlantique.

Le climat, au Nord, est tropical avec deux saisons dont une de pluie. Au Sud, le climat est équatorial mais les saisons sont plus diversifiées. La hauteur des pluies varie de 4 à 5 mètres dans la région de Douala à 0,6 mètre dans la région du lac Tchad.

Le relief et le climat déterminent deux types de végétation : la savane au Nord, la forêt dense, au Sud. La ligne de démarcation passe par le 5° parallèle.

La population, estimée à environ 6 millions d'habitants en 1970, se développe au rythme de 2,2 % par an. Plus de la moitié se trouve dans l'Ouest et le Nord. La densité moyenne est de 11 habitants au kilomètre carré. On observe un afflux de la population des campagnes vers les centres urbains, principalement Douala et Yaoundé dont le nombre d'habitants a plus que doublé au cours des cinq dernières années. Une centaine de dialectes sont dénombrés. Le français et l'anglais sont devenus les deux langues officielles, signe de la double influence exercée au Cameroun avant son unification.

Programme du séjour de la délégation.

Samedi 7 février.

Arrivée à l'aéroport de Douala en provenance d'Abidjan.

Dimanche 8 février.

Départ pour Edéa.

Visite d'Alucam.

Départ par la route sur Douala. Visite des palmeraies de Mbongô (So. Pa. Me.).

Lundi 9 février.

Départ par avion sur Yaoundé.

Visite à l'Ambassade de France.

Exposé de M. Wattel, chef de la Mission d'aide et de coopération.

Prise de contact avec les députés fédéraux.

Visite à M. Zachée Mongo Soo, Ministre de l'Education, de la Jeunesse et de la Cluture.

Visite de l'Université fédérale.

Mardi 10 février.

Visite de l'Ecole supérieure d'Agriculture de Nkolbisson. (Efsa, Irat, Ifcc.)

Visite à la Chambre d'agriculture.

Visite à la Chambre de commerce.

Séance de travail au Ministère du Plan.

I. — Les principaux aspects de l'économie camerounaise. Situation et perspectives.

Donner un aperçu de l'économie du Cameroun au dixième anniversaire de son indépendance conduit autant à évoquer les résultats très positifs déjà acquis que les projets en cours qui permettent d'entrevoir l'ère d'un véritable essor économique.

Lors de la réunification, le Cameroun occidental se caractérisait comme un pays essentiellement agricole alors que le Cameroun oriental disposait déjà d'une industrie relativement développée et diversifiée.

Aujourd'hui, la politique économique vise par toute une série de mesures à l'intégration des deux Etats en un ensemble harmonieux.

LE CADRE GÉNÉRAL DU DÉVELOPPEMENT : LE PLAN

Le Cameroun s'honore de vivre sous le régime du « libéralisme planifié », le plan devant être considéré comme un ensemble ambitieux, mais cohérent, de grandes orientations dans le cadre duquel toutes les initiatives sont bien accueillies et, en principe, stimulées.

Sans doute le Cameroun est-il encore loin de disposer d'éléments aussi précis et aussi perfectionnés que les outils de travail dont on dispose en France. L'élaboration du plan camerounais a néanmoins fourni une information solide permettant de connaître les facteurs d'évolution et de calculer les effets des interventions proposées.

Le II^e Plan quinquennal (1966-1971) met l'accent sur le développement agricole, base d'une politique d'industrialisation qui progresse au rythme de plus de 10 % par an. L'objectif à long terme vise au doublement de la P. I. B. dans un délai de

vingt ans. Les investissements prévus au cours de la période couverte par le II^e Plan s'élèvent à 165 milliards de francs C. F. A. dont :

- 58 milliards pour l'infrastructure et les transports ;
- 32 milliards pour l'agriculture ;
- 30 milliards pour l'industrie ;
- 6 milliards pour l'énergie ;
- 26 milliards pour les équipements sociaux.

Le financement devrait provenir à concurrence de :

- 44,5 milliards des crédits publics ;
- 59,5 milliards d'investissements privés ;
- 61 milliards de l'aide extérieure.

La progression escomptée du revenu national comprise entre 7 % et 9 % est sensiblement supérieure au rythme actuel.

L'épargne, tant publique que privée, se développe dans des conditions satisfaisantes.

Au rythme actuel, l'augmentation de la production devrait permettre une augmentation des recettes budgétaires de l'ordre de 8 à 10 % chaque année.

II. — L'agriculture.

L'agriculture est la principale ressource de l'économie camerounaise. Elle occupe près de 85 % de la population active totale et, en dépit d'un sous-emploi rural certain, fournit plus de 46 % du P. I. B. contre 14 % au secteur secondaire et 39 % au secteur tertiaire. Aussi, 32 milliards de francs C. F. A. des investissements prévus par le Plan quinquennal sont-ils consacrés aux divers secteurs du développement agricole.

Si une part croissante de l'activité agricole est consacrée à la production vivrière (macabo taro, mil, manioc, ignames, patates douces, haricot, arachide, bananes), une part essentielle est encore dévolue aux cultures d'exportation telles que le cacao, le café et le coton dans lesquelles l'agriculture camerounaise se trouvait spécialisée avant l'indépendance.

Le cacao reste la principale production du Cameroun (86.000 tonnes en 1967 et 90.000 tonnes en 1968). Du fait de la hausse des cours mondiaux amorcée au cours de la campagne 1967-1968, la

conjoncture est relativement bonne. Cette situation a conduit le Gouvernement camerounais à établir un programme d'augmentation de la production.

Une double campagne est déjà engagée pour atteindre cet objectif. Une active propagande est menée pour améliorer la protection des cacaoyères contre les parasites et un programme de régénération des cacaoyères n'utilisant que des plants issus de semences hybrides sélectionnées est mis en œuvre.

Le café vient au second rang des produits d'exportation, mais la conjoncture apparaît moins favorable. La production de café « Arabica » encouragée par les pouvoirs publics progresse grâce à un emploi accru d'engrais azotés, cependant d'importants progrès des techniques culturales restent encore à réaliser.

La production de bananes, gravement éprouvée au cours des années qui suivirent l'accession du pays à l'indépendance, est en pleine réorganisation.

Les exportations (38.700 tonnes en 1968) se heurtent à la forte concurrence des bananes antillaises sur le marché européen.

Un programme de reconversion par la création de plantations industrielles portant sur un millier d'hectares devrait permettre de retrouver un niveau d'exportations plus satisfaisant.

La consommation locale, très importante, est estimée à 45.000 tonnes.

La culture du coton — elle date de 1951 — bien qu'assez récente, gagne chaque année en qualité. La production en graines est passée de 25.000 tonnes en 1961-1962, à 68.000 tonnes en 1968-1969. La Compagnie française pour le développement des fibres textiles (C. F. D. T.) participe activement au développement de cette production qui devrait atteindre 75.000 tonnes vers 1972-1973.

La culture de l'hévéa fait également l'objet d'un programme d'extension. La production de caoutchouc (12.000 tonnes) devrait se développer dans les années à venir, compte tenu de l'entrée en production de jeunes plantations, effectuées par la « Cameroun Development Corporation ». Toutefois, la compétition entre le caoutchouc naturel et le caoutchouc synthétique reste très vive et le placement du caoutchouc naturel reste subordonné à un prix de vente compétitif.

La production de *palmistes* (30.000 tonnes) a retrouvé en 1967-1968 son niveau de 1965. Les exportations d'huile de palme marquent une régression continue depuis quatre ans, tandis que la production d'huile de palme industrielle est en progression rapide au Cameroun occidental. Des quantités croissantes d'huiles industrielles alimentent le marché local où elles remplacent progressivement l'huile artisanale qui connaît une certaine désaffection.

Un important effort de développement des plantations de palmiers est en cours. Le « plan palmier » du Cameroun oriental prévoit l'implantation d'ici 1973 de 9.000 hectares de palmeraies industrielles, dont 4.500 hectares à Mbongo, et 4.500 hectares à Eseka, ainsi que l'installation d'huileries dans chacun de ces blocs. La réalisation de ce programme a été confiée à une société d'Etat, la S. O. P. A. M. E., assistée de techniciens de l'Institut de recherches des huiles et oléagineux (I. R. H. O.).

Les crédits nécessaires à la réalisation de ce plan sont de l'ordre de 3 milliards de francs C. F. A. qui seront fournis par la Banque internationale (482), le Fonds d'aide et de coopération français (443), la Caisse centrale de coopération économique (443) et le Cameroun (558).

Au Cameroun occidental, trois opérations sont en cours. L'une dans la région de Tiko, financée par le Fonds européen de développement (F. E. D.), porte sur la création de 4.400 hectares de palmeraies nouvelles d'ici 1972. La seconde, amorcée depuis 1967, porte sur 10.000 hectares de travaux d'extension et de rajeunissement des palmeraies de la Cameroun Development Corporation. Ce projet (9,7 milliards de francs C. F. A.) est financé, en partie, par la Banque internationale et l'I. D. A. La troisième opération réalisée par une société privée, la « PAMOL », portera sur le rajeunissement de ses plantations à Lobé, dans la région côtière et à Ndian, près de la frontière du Nigéria.

En 1973-1974, lorsque toutes ces plantations seront en production, les palmeraies devraient constituer une des richesses du Cameroun.

Bois. — Les forêts couvrent d'importantes superficies : plus du tiers du Cameroun oriental, soit 16 millions d'hectares et un million d'hectares au Cameroun occidental. La production de bois, en hausse sensible, est passée de 475.000 mètres cubes en 1964-1965, à 700.000 mètres cubes en 1968-1969. Environ la moitié de

cette production est exportée, le reste est transformé sur place en sciages, déroulés, contre-plaqués. La consommation interne de bois sciés et déroulés tend à augmenter.

Cette production est appelée à se développer sensiblement au cours des prochaines années du fait de la mise en valeur des forêts de l'Est et du Sud-Est du pays. On estime, en effet, que le Cameroun oriental devrait produire 1.500.000 mètres cubes de bois en 1974-1975 dont la moitié serait transformée sur place. Toutefois, l'évacuation des grumes risque alors de poser de difficiles problèmes en raison de la saturation du port de Douala. En attendant la création d'un nouveau port à Victoria dont le projet est à l'étude, des palliatifs visent à remédier à cet état de choses. La situation n'est guère meilleure quant à l'évacuation par la Sangha, le Congo et le chemin de fer Congo-Océan, qui a de plus en plus de mal à faire face à l'accroissement du trafic.

Les pouvoirs publics sont parfaitement conscients de la nécessité de trouver un remède à cette situation et l'on peut considérer que dans un délai de 10 ans le Cameroun sera l'un des premiers producteurs de bois d'Afrique noire.

Deux autres domaines retiennent particulièrement l'attention des pouvoirs publics : *l'élevage* et les *cultures vivrières*.

En dépit des importantes ressources du pays en cheptel, ce dernier n'occupe encore qu'une faible place dans l'économie agricole du Cameroun. L'importance des distances qui séparent les zones d'élevage des régions consommatrices de viande explique en partie cette situation. En 1968, la commercialisation n'a pas dépassé 35.000 tonnes pour un cheptel estimé à 5.600.000 têtes. L'objectif est le doublement de la production de viande dans les trois prochaines années. Un effort est également entrepris pour développer l'aviculture.

Les cultures vivrières destinées à la consommation locale connaissent de leur côté une forte expansion. Menées avec l'aide de techniciens formosans, les expériences de développement de la riziculture que la délégation a pu observer en Casamance donnent de bons résultats et devraient permettre de subvenir aux besoins du pays d'ici à 1973. Le système d'irrigation mis au point à cet effet a également permis de développer les cultures maraîchères et fruitières.

III. — L'Industrie.

De création récente, l'industrie camerounaise vient en troisième rang des pays d'Afrique francophone, après la Côte-d'Ivoire et le Sénégal. De 1961, date de la mise en place du Code des investissements jusqu'à 1968, 66 sociétés industrielles ont été agréées, qui totalisent 13,5 milliards de francs C. F. A. de capital et représentent 23.000 emplois nouveaux.

Le secteur le plus important est celui des *industries agricoles et alimentaires* dont les progrès particulièrement spectaculaires au cours des récentes années (+ 30 %) sont dus notamment à la mise en route de nouvelles unités de transformation du cacao et à la brasserie. Viennent ensuite les *industries métallurgiques, mécaniques et électroniques* au sein desquelles l'important complexe d'Alucam à Edéa, d'une capacité de production de 50.000 tonnes d'aluminium par an, constitue la plus importante des entreprises (1). Une partie de l'aluminium traité est façonnée sur place par deux entreprises : l'Alubassa (articles de ménage) et la Socratal (tôles ondulées).

Les *industries chimiques*, notamment celles des plastiques, connaissent une certaine stagnation due à la saturation d'un marché à faible pouvoir d'achat. Il en est de même des *industries textiles* et des chaussures soumises à une vive concurrence des produits importés du Japon et des pays de l'Est. Les industries du bois (scieries, déroulage, contreplaqué, meubles) sont en expansion.

Le mouvement d'industrialisation se poursuit à un rythme satisfaisant. Les projets en voie de réalisation ou en cours d'étude sont importants. Alors que, jusqu'à présent, la plupart des industries ont été créées par des investisseurs étrangers une évolution se dessine actuellement qui montre que le secteur privé camerounais commence à s'intéresser à l'industrie.

(1) Cf. Visite d'Alucam, pages 88 et suivantes.

Dans le domaine minier, le pays dispose dans sa partie orientale d'importantes réserves de minerai de fer encore peu exploitées. Un gisement de bauxites a par ailleurs été découvert à Martap dont les réserves paraissent élevées (500 millions de tonnes). Une société d'études a été constituée avec la participation d'entreprises françaises ; elle poursuit la reconnaissance du gisement et doit en préciser les conditions d'exploitation.

Dans le domaine des *hydrocarbures*, trois sociétés de recherches ont obtenu des permis et les forages entrepris permettent des prévisions optimistes, notamment dans les structures géologiques de la région côtière.

Energie. — L'E. N. E. L. C. A. M. (Energie électrique du Cameroun) et un certain nombre de compagnies en régie assurent la production d'électricité qui dépasse 1,2 milliard de kWh par an. La distribution est assurée par l'Electricité du Cameroun (E. D. C.) qui met notamment en circuit la production d'Edéa I et II que complétera prochainement la mise en service de la centrale d'Edéa III. La puissance totale des trois centrales s'élèvera alors à 180.000 kW.

Le seul barrage important est celui d'Edéa. D'autres projets sont en cours de réalisation, notamment celui de M'Bakaou dont les travaux se terminent actuellement.

IV. — Les transports et communications.

Près de 50.000 véhicules circulent sur un *réseau routier* constitué de 1.500 kilomètres de routes bitumées, de 4.880 kilomètres de routes principales en terre et de 8.230 kilomètres de routes secondaires.

Les *voies ferrées* comptent 532 kilomètres sur l'axe principal Yaoundé—Douala—N'Kongsamba. La réalisation du *Transcamerounais* qui doit faciliter les liaisons entre le Nord et le Sud du pays est déjà sérieusement amorcée avec la récente ouverture du tronçon Yaoundé—Belabo (300 kilomètres). Le deuxième tronçon Belabo—N'Gaoundéré (330 kilomètres) devrait être achevé fin 1973. Le F. E. D., le F. A. C. et les Etat-Unis participent au financement

de ces travaux. Le prolongement du Transcamerounais vers le Tchad et vers la République Centrafricaine est envisagé. En mettant fin à l'isolement des régions du Nord, la mise en service de cette nouvelle ligne constitue un facteur important pour la mise en valeur du pays.

Sur le plan portuaire, les activités du port de Douala représentent la quasi-totalité (89 %) des mouvements portuaires du Cameroun, le trafic de Victoria, Kribi et Campo se réduisant à 10 % environ de toutes les entrées et sorties. En 1968, sur un trafic total de 1.757.000 tonnes pour l'ensemble des ports du Cameroun, le trafic de Douala a été de 1.555.450 tonnes, en progression de 10,9 % par rapport à l'année précédente, se répartissant à peu près également entre les importations et les exportations.

A l'importation les principaux postes en expansion sont : les hydrocarbures qui passent de 176.826 tonnes en 1967 à 231.000 tonnes en 1968; les blés en vrac, les ciments (+ 22,5 %), les engrais chimiques dont la croissance est spectaculaire grâce aux aides à la production octroyées par le Fonds européen de développement.

A l'exportation, le trafic du bois vient en tête et représente 46 % du total. Sur les 359.000 tonnes de bois exportées par l'ensemble des ports camerounais, 291.000 tonnes de grumes et de bois de sciages ont transité par Douala, soit 81 % du tonnage total exporté.

La mise en exploitation des forêts de l'Est par l'ouverture du Transcamerounais doit, dans un proche avenir, entraîner un accroissement très important du trafic du bois, de l'ordre de 500.000 tonnes supplémentaires par an. Déjà posés par la croissance normale du tonnage, les problèmes de l'évacuation du bois se trouvent aggravés par cette perspective du triplement du trafic dans un court délai.

Les mesures déjà prises et celles qui sont en cours d'étude, notamment la création d'un port en eau profonde à Victoria, permettent aux autorités de penser que les installations portuaires seront en mesure de faire face à la croissance des exportations de bois.

V. — Le commerce extérieur.

Excédentaire de façon à peu près constante depuis l'indépendance, la balance commerciale du Cameroun a été déficitaire en 1967-1968 avec un taux de couverture des importations par les exportations de l'ordre de 94 %. La croissance des exportations (+ 17 %) au cours de cette période et plus encore celle des importations (+ 25 %) traduisent le développement de la production primaire et l'effort d'équipement du pays. Depuis lors la situation de la balance commerciale a été redressée pour les six premiers mois de 1969, l'excédent commercial fait apparaître un taux de couverture de 109 %.

Plus de la moitié des exportations est constituée par le cacao et le café qui représentent respectivement 27 % et 25 % des exportations totales, suivies par l'aluminium (11,6 %), le bois (8 %) et le coton (5,2 %). Quant aux importations, elles sont constituées à concurrence de 43 % par des produits finis destinés à la consommation et de 23,5 % par des biens d'équipement.

La zone franc est le premier client (45,6 % des exportations) et le premier fournisseur (61,4 % des importations) du Cameroun.

Les cinq autres pays de la Communauté économique européenne viennent en seconde position (34,7 % des exportations et 18,2 % des importations) suivies par la zone dollar.

Etant associé à la C.E.E., le Cameroun fait également partie, depuis le 1^{er} janvier 1966, de l'Union douanière et économique de l'Afrique centrale (U.D.E.A.C.) qui groupait également la République Centrafricaine, le Gabon et le Congo-Brazzaville et le Tchad (1). La création d'une Union douanière était le premier objectif des Etats signataires, mais il n'a été atteint que partiellement et les échanges commerciaux de ces Etats demeurent peu importants. La diversification des économies des Etats membres, la coopération industrielle, l'harmonisation fiscale, autres objectifs de l'Union douanière n'ont pas davantage répondu aux espoirs placés en elle. Il semble en définitive que jusqu'ici l'U. D. E. A. C. n'ait pas apporté à l'économie camerounaise le débouché supplémentaire qu'elle en attendait.

(1) Le Tchad s'est retiré de l'U. D. E. A. C. le 1^{er} janvier 1969.

VI. — La politique de coopération.

La France, suivie par l'Allemagne fédérale, les Etats-Unis et la Grande-Bretagne fournit la majeure partie de l'aide publique extérieure bilatérale reçue par le Cameroun. Dans le cadre de l'accord d'association qui la lie aux dix-huit Etats africains et malgache, la Communauté économique européenne participe aussi à cet effort par l'intermédiaire du Fonds européen de développement (F.E.D.) et de la Banque européenne d'investissement (B.E.I.). D'autres organismes internationaux — Nations Unies, Banque internationale pour la reconstruction et le développement — interviennent également au Cameroun.

1. — L'ASSISTANCE FINANCIÈRE, TECHNIQUE ET CULTURELLE FRANÇAISE AU CAMEROUN

La coopération avec la France s'effectue dans le cadre du Traité de coopération franco-camerounais du 13 novembre 1960.

Le montant de l'aide apportée par le seul *Fonds d'aide et de coopération* (F.A.C.) de 1959 à 1968 peut être évalué à environ 850 millions de francs dont 265 millions au titre de l'assistance technique directe, 168,9 millions au titre de subventions au budget camerounais (qui ont cessé en 1964) et 388 millions au titre des investissements.

Les principaux secteurs bénéficiaires au cours de cette période ont été ceux de la production, de l'infrastructure, de l'enseignement et de la formation, de l'équipement et de la formation, de l'équipement sanitaire et social. Parmi les projets les plus importants qui ont bénéficié de ses subventions, on doit signaler : les projets de développement intégré dans diverses régions du pays, le « plan palmier » du Cameroun oriental, la route Douala—Tiko, le premier tronçon du chemin de fer transcamerounais, les forages de puits, les travaux d'extension de l'aérodrome de Yaoundé, les créations ou extensions de lycées et collèges, l'Université fédérale et les programmes de lotissement à Douala et Yaoundé.

De 1968 à 1969, le montant de cette aide a été ramené de 69,97 millions à 59,77 millions, dont 22 % pour la production rurale, 6,9 % pour la production industrielle, 13,2 % pour l'équipement sanitaire et social, 5,7 % pour l'action culturelle et la formation technique, 50,2 % pour l'assistance technique.

L'année 1969 se caractérise par une réduction sensible du montant total de l'aide et par la part importante des dépenses de production rurale et industrielle, due principalement au programme de développement de la culture du palmier à l'huile et à la construction de l'huilerie de graines de coton de Maroua.

En 1968, comme en 1969, on observe :

— le niveau élevé des dépenses d'assistance technique : plus de 30 millions de francs, soit 45 à 50 % de l'aide ;

— la part appréciable des dépenses scolaires et universitaires qui résulte essentiellement de la construction et de l'équipement de l'Université.

L'assistance technique en personnel.

L'aide française est, de loin, la plus importante des aides étrangères bilatérales apportées au Cameroun.

De 1959 à 1969 l'aide en capital dans le secteur « enseignement-formation » a atteint 96,9 millions de francs C. F. A.

Il convient de distinguer, d'une part l'Assistance technique relevant directement du Secrétariat aux Affaires étrangères qui est administré par la Mission d'aide et de coopération de Yaoundé, d'autre part, l'Assistance technique apportée par d'autres Départements ministériels (Enseignement supérieur, etc.) par des organismes publics, des associations ou des Sociétés d'intervention liées au Secrétariat d'Etat par contrat.

a) *Les effectifs de l'Assistance technique relevant directement du Secrétariat d'Etat* sont passés de 1.200 en 1959, dont 180 enseignants, à 893 en 1969, dont 561 enseignants, après

avoir connu une diminution importante de 1959 à 1962. Dans les années de l'indépendance, le Cameroun a dû en effet africaniser sa fonction publique plus rapidement qu'il eut été souhaitable.

Un renversement de tendance est observé à partir de 1963, qui fut provoqué par les résultats très inégaux de la politique d'africanisation. Mais il n'a alors obtenu qu'avec difficulté une augmentation limitée du nombre des assistants techniques mis à sa disposition. En 1963, 745 agents français, dont 315 enseignants, servaient au Cameroun, en assistance technique. La situation a ensuite évolué lentement pour aboutir, début 1969 à la répartition suivante :

Secteur enseignement	562 agents
Secteur formation	43 agents
Autres secteurs	307 agents

En 1969, l'aide de la France en personnel représentait donc les 3/4 de ce qu'elle était en 1959. Mais le secteur enseignement-formation est devenu nettement prédominant. L'ensemble des autres secteurs ne comptait plus que 307 agents, contre 1020 en 1959.

Depuis deux ans, les effectifs diminuent lentement, mais régulièrement. Au 1^{er} janvier 1970, ils n'étaient plus que 852 agents, chiffre qui sera ramené à 800 à la fin de l'année en raison des contraintes budgétaires qui ont affecté le Fonds d'aide et de coopération.

En deux ans, la déflation aura dépassé 10 %. La contribution du Cameroun aux dépenses d'assistance technique représente le quart du total, celle de la France les 3/4.

Dans les secteurs autres qu'enseignement et santé, la coopération est en voie de disparition. Dans l'enseignement, les besoins du Cameroun croissent plus vite que le nombre des enseignants camerounais formés sur place ou en France. Dans le secteur de la santé, nous disposons d'un corps de médecins relativement important. Les derniers postes d'infirmiers et de sages-femmes

que nous tenons encore seront abandonnés cette année. Mais là aussi, le Cameroun ne peut faire face aux besoins par ses propres moyens. La relève ne pourra être amorcée que lorsque sortiront les premières promotions de médecins dans trois ou quatre ans.

Dans les autres secteurs, il faut considérer qu'à l'effort de déflation doit correspondre un effort parallèle de formation sur place de cadres camerounais, et que la majorité des postes supprimés seront compensés par des postes à créer dans le secteur formation.

Au total, nous devons envisager pour l'avenir immédiat des transferts de postes pour une meilleure rentabilité de notre aide. *Mais, sous peine de compromettre nos intérêts et la position privilégiée que nous occupons encore dans ce pays, il nous faut aider le Cameroun à maintenir son option en faveur de l'Occident de la culture française. Et cela suppose que notre assistance ne descende pas au-dessous d'un certain niveau qui paraît atteint aujourd'hui, sauf à proposer d'autres structures et d'autres modes d'intervention ou de soutien.*

Une évolution analogue est observée depuis trois ans dans l'attribution des crédits des services de gestion du personnel, dont les tâches se sont accrues au fil des ans, avec notamment la prise en charge à titre militaire des appelés du contingent et l'intervention dans la gestion des personnels civils et militaires mis à la disposition d'organismes privés ;

b) A ces effectifs directement administrés par la Mission d'aide et de coopération s'ajoutent les effectifs, en voie de diminution, de l'assistance technique indirecte au titre de la Recherche, de l'Enseignement supérieur, de l'Aéronautique, de l'Armée, etc., dont le nombre peut être chiffré à 490.

Il paraît souhaitable de mettre fin à ce double régime de notre assistance technique de telle sorte que la Mission d'aide et de coopération ait la haute main sur l'ensemble du corps des assistants et qu'une politique globale, plus cohérente et plus efficace, puisse ainsi être mise en œuvre vis-à-vis des pays bénéficiaires.

2. — L'ASSOCIATION DU CAMEROUN A LA C. E. E.

Venant après la première convention d'association eurafricaine de Yaoundé, signée le 20 juillet 1963 dans la capitale fédérale, la signature de la deuxième convention le 29 juillet 1969, dans la même capitale, traduit l'attachement tout particulier du Gouvernement camerounais à l'entreprise commune eurafricaine.

Parmi les 18 Etats africains et malgache associés (E. A. M. A.), certains ont connu plus de succès que leur voisin dans le développement de leur coopération avec la C. E. E., soit qu'ils aient été mieux en mesure de faire connaître leurs besoins, soit que les conditions de valorisation des investissements aient été plus favorables. A cet égard, le Cameroun se situe en bonne position. Au 30 juin 1969, il avait obtenu du Fonds européen de développement (F. E. D.) un montant d'investissements de l'ordre de 35 millions de dollars, ce qui le place au nombre des pays les plus favorisés avec Madagascar (63 millions), le Sénégal (46 millions) et la Côte-d'Ivoire (38 millions).

Dans le domaine des échanges commerciaux avec la C. E. E., la préoccupation principale des E. A. M. A. est partagée par le Cameroun. Elle réside dans le niveau encore trop faible des ventes à la Communauté et la détérioration des termes de l'échange au cours de l'application de la première convention, ceci malgré un effort de diversification des débouchés africains dans l'Europe des Six et le désarmement douanier que les deux parties à l'accord se sont consenties mutuellement dans le cadre de l'association. De 1962 à 1967, les exportations des 18 Etats africains et malgache vers la C. E. E. ont progressé de 7,1 % alors que celles du Cameroun n'ont augmenté que de 1,8 %. Le Cameroun a cependant réussi mieux que d'autres à diversifier sa clientèle dans la Communauté, notamment aux Pays-Bas, ce qui n'a cependant pas compensé la stagnation de ses exportations vers la France.

En sens inverse, les exportations de la Communauté vers le Cameroun ont progressé à un rythme plus rapide que celles des autres pays. De 1962 à 1966, le taux de croissance des importations camerounaises en provenance du monde entier a été de 8,3 %,

alors qu'il atteignait 12,7 % en provenance de la C. E. E., 26,3 % en provenance des cinq partenaires de la France et seulement 9 % en provenance de la France.

L'association du Cameroun à la C. E. E. lui a été plus profitable dans le domaine de la coopération financière et technique. Il a su en effet, dans ce cadre, utiliser la gamme des ressources diverses du Fonds européen de développement (F. E. D.) et de la Banque européenne d'investissement (B. E. I.) en mettant en œuvre un programme quinquennal d'aide à la production, de soutien des cours. Une trentaine de projets d'investissements camerounais concernant les secteurs productifs ou infrastructure de base ont été financés par le F. E. D.

En matière d'aide à la production, le Cameroun a obtenu une aide totale de 7,15 millions de dollars dans le cadre de son programme quinquennal. Une faible part seulement a été destinée au soutien des prix de l'arachide. La majeure partie de cette aide a été consacrée à l'amélioration structurelle des productions de coton, d'arachide et de café et à la diversification des cultures afin de réduire la trop grande dépendance de l'économie camerounaise vis-à-vis des prix mondiaux de quelques produits tropicaux.

L'aide à la diversification des cultures s'est notamment traduite par le financement d'un important centre de production d'huile de palme (plantation, usine de traitement) qui s'intègre dans un programme plus vaste de plus de 33.000 hectares de plantations dont la réalisation a été confiée à la « Cameroons development corporation ». La Banque européenne a également contribué, ainsi que le Fonds d'aide et de coopération, au financement d'une cimenterie à Figuil, d'une usine textile à Garoua et d'une centrale électrique dans le Nord du pays.

C'est cependant dans le domaine de l'infrastructure que l'intervention de la C. E. E. et d'autres organismes a été la plus spectaculaire avec la construction du « Transcamerounais ».

Au titre de l'assistance technique, le Fonds européen a financé plusieurs études (Transcamerounais, culture du thé, culture des bananes, projets de diversification, adduction d'eau, collège d'enseignement technique), ainsi que l'envoi d'instructeurs pour le développement de petites industries.

On notera enfin que la coopération technique de la Communauté européenne s'étend également à des programmes généraux dont bénéficie l'ensemble des pays associés : études sur la commercialisation des produits tropicaux, plans de développement, projets d'industrialisation, participation des Etats associés à des foires et expositions commerciales dans la Communauté, bourses d'études. *Toutefois, l'assistance relative à la formation des hommes demeure relativement modeste dans l'action du Fonds européen qui demeure essentiellement axée sur les investissements productifs.*

VII. — Les principales visites effectuées.

1° L'USINE HYDRO-ÉLECTRIQUE D'EDÉA ET LA COMPAGNIE CAMEROUNAISE D'ALUMINIUM (A.L.U.C.A.M.)

Les origines de la Compagnie camerounaise d'aluminium (A.L.U.C.A.M.) remontent à l'année 1954. Soucieux de réaliser leur programme de développement de l'aluminium dont la consommation double tous les dix ans, les producteurs français d'aluminium (groupe Pechiney-Ugine) se trouvaient alors devant la nécessité de construire une nouvelle usine d'une capacité de 50.000 tonnes de métal par an. Le Cameroun étant alors l'un des rares pays susceptible de fournir annuellement les 900 millions de kilowatts-heure nécessaires, à un prix compétitif, fut finalement retenu.

L'usine fut implantée à Edéa, près de la rivière Sanaga, où un barrage et une usine hydro-électrique construits par l'Énergie électrique du Cameroun (E.N.E.L.C.A.M.), étaient en mesure de fournir aux meilleures conditions l'énergie électrique qui lui était nécessaire. Située à 78 kilomètres du port de Douala, Edéa est reliée à ce port par une voie ferrée et une route goudronnée qui assurent l'approvisionnement de l'usine en alumine et l'expédition du métal à exporter.

La fabrication de l'aluminium par électrolyse, à Edéa, est assurée à partir de l'alumine importée de l'usine de Fria en Guinée (environ 100.000 tonnes par an) par deux aluminiers

de 7.000 tonnes spécialement construits à cet effet. Bien que dotée du matériel le plus moderne, l'usine d'Alucam emploie environ 460 ouvriers camerounais et 85 agents d'encadrement (dont 35 camerounais), soit au total 550 salariés dont la formation professionnelle est assurée par la Société en association avec les centres techniques officiels. Les installations sociales (hôpital, dispensaire, cité ouvrière, etc.) viennent compléter cet ensemble d'une superficie de 128.000 mètres carrés dont 80.000 mètres carrés de surface couverte.

La capacité initiale de production de 45.000 tonnes d'aluminium par an fut rapidement portée à 50.000 tonnes. La production réalisée en 1967-1968 s'est élevée à 48.700 tonnes dont la plus grande partie est exportée vers la France et les autres pays du Marché commun. Toutefois, cette croissance ne s'est pas effectuée sans difficultés en raison du débit irrégulier de la Sanaga. Les travaux entrepris en 1967 par E.N.E.L.C.A.M. pour la régularisation du cours du fleuve (barrage de M'Baaou) et l'extension de la puissance de la centrale d'Edéa (accrue de 125.000 kW) permettront à A.L.U.C.A.M. d'escompter, à partir de 1971, un approvisionnement régulier en énergie électrique et d'utiliser ainsi la capacité totale des installations dont la production devrait alors s'élever à 57.000 tonnes.

Initialement unité de production de métal, cette industrie s'est ensuite adjoint une usine de laminage, un atelier de profilage des tôles, ainsi qu'une usine de fabrication d'articles de ménage.

Depuis le mois de février 1968, la S. O. C. A. T. R. A. L., également située à Edéa, à côté de l'usine d'Alucam, possède une installation de laminage d'une capacité de 10.000 tonnes/an, dont 6.000 environ sont absorbées par le marché camerounais. Le reste est expédié en Côte-d'Ivoire où une autre filiale du groupe fabrique des articles de ménage et des éléments de couverture pour le bâtiment. S. O. C. A. T. R. A. L. occupe une centaine de personnes, la plupart camerounaises.

La deuxième transformation de l'aluminium est assurée en partie par S. O. C. A. T. R. A. L. elle-même et en partie par Alubassa, autre société du même groupe, située à Douala, qui fabrique toute une gamme d'articles de ménage et qui emploie environ 150 personnes.

Avec cet ensemble qui emploie au total un millier de personnes et qui réalise un chiffre d'affaires de l'ordre de 5 milliards de francs C. F. A., le Cameroun a pris rang parmi les producteurs mondiaux d'aluminium et tient également sa place dans la transformation de ce métal. La récente découverte d'un gisement de bauxite à Martap ne peut qu'être de nature à renforcer cette position.

2. — LES PALMERAIES DE MBONGO ET D'ESEKA (SOPAME)

Pour assurer l'exécution du plan palmier à huile au Cameroun oriental qui prévoit la création de 4.500 hectares de palmeraies industrielles à Mbongo et d'une même superficie dans la région d'Eseka, toutes deux proches de Douala, le Gouvernement camerounais a constitué, en 1968, une société d'Etat, la SO.PA.M.E., chargée de l'exploitation des plantations, du contrôle de la production et de la vente d'huile de palme et de palmistes.

Dans le cadre de ce programme, environ 600 hectares ont déjà été plantés dans le secteur de Mbongo et des plantations sont prévues à concurrence de 1.700 hectares en 1970, 2.400 hectares en 1972, 1.900 hectares en 1973. Pour répondre à l'accroissement des récoltes, l'implantation ultérieure d'huileries est prévue sur chacun des deux blocs dont la mise en service n'interviendra qu'en 1974-1975. Leur capacité de traitement, de 8 à 12 tonnes de régimes à l'heure, pourra être portée à 24 tonnes si la réalisation des plantations villageoises, escomptée autour des blocs industriels, intervient.

Lorsque ces plantations seront en plein rendement, c'est-à-dire dans un délai de 8 à 10 ans, elles fourniront annuellement entre 20.000 et 25.000 tonnes d'huile et emploieront alors environ 2.000 personnes.

Les investissements nécessaires sont estimés à 3,3 milliards de francs C. F. A. dont 2,3 milliards pour les plantations et 1 milliard pour les usines. Ils seront fournis par la Banque internationale (482), le Fonds d'aide et de coopération français (443), la Caisse centrale de coopération économique (443) et le Cameroun (558). A partir de 1976, une part d'autofinancement devrait pouvoir être dégagée.

Il s'agit là d'une production d'avenir qui devrait constituer, dans les prochaines années, une des richesses du Cameroun, et qui justifie l'importante participation française.

3. — L'ÉCOLE FÉDÉRALE SUPÉRIEURE D'AGRICULTURE (E. F. S. A.)

Lors de son séjour à Yaoundé, notre délégation a pu visiter l'École fédérale supérieure d'agriculture, où elle fut reçue par le directeur, M. Lesire, avec lequel elle a eu d'intéressants échanges de vue.

Créée par décret du 8 mai 1960, cette école n'a commencé à fonctionner qu'en janvier 1962. Différents décrets ultérieurs ont intégré l'école à l'Université fédérale du Cameroun, portèrent la durée des études à quatre ans, et autorisèrent l'école à délivrer le diplôme d'ingénieur agronome.

Jusqu'en 1969, l'entrée à l'E. F. S. A. était subordonnée à l'obtention du baccalauréat et à la réussite au concours d'entrée. A dater d'octobre 1969 et en raison des changements intervenus dans l'enseignement supérieur français et par voie de conséquence camerounais, le programme d'études est le suivant :

1° Deux années en Faculté des sciences pour obtenir le diplôme d'études scientifiques générales (D. E. S. G.) de la section chimie-biologie (C. B.). Les étudiants qui optent pour l'agronomie doivent suivre des cours complémentaires de dessin industriel, de mathématiques, de chimie analytique et d'économie générale.

2° Deux années d'agronomie générale à l'E. F. S. A. Le recrutement se fait par concours sur titre pour les étudiants ayant réussi le D. E. S. G. section C. B. et les cours complémentaires.

Un certain nombre de ces diplômés ont été en France continuer des études de spécialisation, notamment dans les domaines suivants : recherche agronomique (O. R. S. T. O. M.), eaux et forêts (Nancy), gestion des entreprises (Aix-en-Provence).

L'E. F. S. A. envisage de créer sur place dans très peu de temps des spécialisations dans les domaines suivants : production agricole, protection des plantes, économie rurale, éducation agricole, zootechnie et éventuellement la foresterie. Les autres spécialisations devront se faire à l'étranger.

L'idée qui a toujours prévalu a été de former d'abord des ingénieurs agronomes de formation générale pouvant directement travailler dans l'agriculture camerounaise et de spécialiser certains

de ceux-ci suivant les besoins exprimés par les différents ministères. En Afrique centrale, une bonne formation générale agronomique en agriculture est indispensable car l'ingénieur agronome se trouve souvent seul devant des problèmes variés à résoudre, même s'il a fait une spécialisation.

Le contact de l'école avec les problèmes locaux ont été réalisés d'abord par la constitution d'un Conseil de direction qui comprend notamment les représentants des ministères directement intéressés par la formation des ingénieurs agronomes et ensuite les deux stages que doivent obligatoirement faire les étudiants : l'un de un mois et demi dans un village et le second de même durée dans un secteur plus particulier de l'agronomie, soit dans une plantation, une région d'action prioritaire ou encore dans un centre de recherches.

La population scolaire est répartie comme suit :

4^e année : 6 étudiants.

3^e année : 15 étudiants dont 3 Congolais (Brazza) et 1 Tchadien.

2^e année : 30 étudiants dont 4 Dahoméens et 1 Voltaïque.

Total : 51 étudiants dont 9 étrangers.

1^{re} année en Faculté : 88 dont un certain nombre d'étrangers.

Le nombre de diplômés de l'école se chiffre à 44 dont la plus grande partie travaille dans les services extérieurs. Un de ceux-ci a même choisi de s'installer à son propre compte. Le budget de fonctionnement de l'école se situe aux environs de 80 millions de francs C. F. A.

La première aide extérieure qui s'est manifestée est venue de la F. A. O. qui, dès le mois d'août 1962, a envoyé deux experts, suivis d'un troisième en avril 1965.

Le premier coopérant français est arrivé en octobre 1965 suivi de deux autres en 1967. A partir de 1966 la Fondation française d'enseignement supérieur au Cameroun a accordé annuellement une somme de 7 millions de francs par an. Actuellement six volontaires du progrès aident l'école dans des tâches techniques. Le Canada a envoyé un professeur d'anglais depuis 1967. La Belgique s'est engagée à fournir deux coopérants dont l'un d'eux

arrivera en avril. Les Etats-Unis d'Amérique aideront l'école à la création d'un département d'économie rurale dès janvier 1971 par l'envoi de trois spécialistes.

Un Fonds spécial du programme des Nations Unies pour le développement vient d'être accordé à l'école pour une somme de 884.000 dollars. Il permettra de faire passer le nombre d'experts de la F. A. O. de 3 à 7, et d'accorder des bourses.

Une demande introduite auprès de la France pour la division d'éducation agricole et comportant deux spécialistes en pédagogie agricole attend de se voir réalisée.

Deux enseignants en mathématiques sont prévus dans le plan d'aide de la B. I. R. D. au Cameroun.

Actuellement, le nombre des professeurs permanents à l'école est de 15 dont 7 Camerounais. Ce chiffre passera à 26 l'année académique prochaine. Cette année, 26 enseignants vacataires, dont 11 Camerounais, apportent leur contribution dans l'enseignement des différentes matières prévues au programme.

Tout cet enseignement agronomique universitaire ne peut se concevoir que s'il s'appuie sur des départements de recherches au sein même de l'école. Un département d'entomologie fonctionne depuis 1962 et a été transformé depuis cette année en Département de protection des plantes comportant une section entomologique et une section phytopathologique. Un département de zootechnie existe depuis 1965 et un Département d'agriculture a été créé en 1968. Le Département d'éducation agricole débutera ses activités en mars avec un expert de la F. A. O. en attendant l'arrivée des spécialistes français en pédagogie agricole. Le Département d'économie rurale verra le jour en janvier 1971 avec l'envoi des experts américains. Un laboratoire de pédologie a été aménagé depuis 1968 et, en janvier 1969, est arrivé un expert de l'agence de l'énergie atomique (O. N. U.) pour mettre en place un laboratoire d'utilisation des radio-isotopes en agriculture.

L'école a débuté dans les locaux très modestes d'une ancienne école agricole de niveau moyen ne comprenant que deux salles de classe, 3 bureaux et un internat de 22 lits disposés en alcôves. Toutes les constructions nouvelles, maisons, laboratoires en extension de bâtiments l'ont été entièrement sur les fonds camerounais.

Une demande avait été introduite auprès de la B.I.R.D. pour la construction des bâtiments à usage de bureaux pour professeurs, laboratoires et salles de cours. Sur les 2.830 mètres carrés demandés, seulement 770 mètres carrés ont été accordés.

Il est prévu des promotions de 40 étudiants dont 20 Camerounais et 20 étrangers. Un accord est en effet intervenu entre le Cameroun et ses voisins (Tchad, R. C. A., Congo Brazzaville, Gabon) pour que leurs ingénieurs agronomes soient formés dans cette école. Il faut également ajouter 20 étudiants dans les années de spécialisation et même une vingtaine d'agents des services agricoles en recyclage au Département d'éducation agricole (vulgarisation).

Le manque de bâtiments est actuellement le problème le plus critique à résoudre pour l'école et spécialement en ce qui concerne l'internat qui devrait être construit dès l'année académique 1971-1972, du moins en partie.

La ferme qui a été rattachée à l'école en 1963 a été en continue expansion ; aussi le Gouvernement vient d'octroyer à l'école dans le prolongement des 40 hectares qu'elle possède déjà, des terrains d'une superficie de 300 hectares dont la mise en valeur demandera également un certain investissement.

En résumé, l'école paraît se développer d'une façon très satisfaisante, tant par le nombre croissant des étudiants que par la qualité de l'enseignement confirmée d'ailleurs par les résultats des anciens étudiants ayant effectué des spécialisations en France. Les Départements de recherches existants sont très actifs et d'autres répondant aux besoins du pays vont bientôt entrer en activité. L'école dispose d'assez de terrains mais le point le plus préoccupant reste celui des constructions.

CONCLUSION

Pour les Etats d'Afrique Noire francophone, l'année 1970 marque le début de la seconde décennie de l'indépendance. Résolument engagés dans le difficile combat du développement, les trois Etats visités par notre délégation ont déjà réalisé de notables progrès et certains d'entre eux (Côte-d'Ivoire et Cameroun) connaissent un essor économique particulièrement remarquable. La poursuite et l'amplification d'un tel effort s'imposent d'autant plus que la croissance démographique est forte dans ces pays et que le niveau de vie de la masse de la population y est encore très bas. La production suit cette croissance en quantité, sinon en valeur, car les cours des grands produits exportés, désormais soumis aux fluctuations du marché mondial, connaissent des fortunes diverses où quelques périodes de hausse n'effacent pas une stagnation ou une dégradation quasi générales. Il en résulte que *la détérioration des termes de l'échange est un fait caractéristique* qui pèse lourdement sur l'économie africaine et, tout spécialement, sur l'économie sénégalaise, encore trop dépendante de l'économie arachidière.

Cette situation doit retenir toute notre attention, alors que la France demeure le principal client et le principal fournisseur des jeunes Etats d'Afrique francophone qui fournissent, en outre, dans le cadre de la zone franc, une part non négligeable des réserves des devises qui garantissent la valeur de notre monnaie.

Tout au long de son séjour en Afrique, la délégation a eu de nombreuses occasions d'apprécier *l'importance et la portée de la politique de coopération* entre la France et les trois pays africains : Sénégal, Côte-d'Ivoire et Cameroun.

Chaque visite, chaque rencontre accomplie auprès des plus hautes autorités politiques ou administratives africaines a été l'occasion pour nos hôtes d'affirmer l'importance qu'ils attachent au maintien de la politique de coopération. Votre commission rentre d'Afrique convaincue de cette nécessité.

Qu'il nous soit permis, à ce propos, de souligner *la qualité du travail accompli par les fonctionnaires français* chargés de la coopération franco-africaine : nous avons pu juger à maintes reprises leur souci de réaliser avec efficacité et désintéressement la mission qui leur a été confiée.

C'est parce que la coopération a permis d'accomplir des travaux essentiels dans le cadre du développement économique que votre commission se doit de souligner *l'inquiétude de certains dirigeants africains à la perspective d'une réduction de notre aide*. Sans doute, les principales options de notre politique ont-elles été maintenues même si les moyens d'appliquer cette politique ont été réduits : en effet, comme l'a souligné notre collègue Robert Schmitt dans son rapport sur le budget « Coopération », les dotations prévues pour 1970 ont été réduites de 3,5 % par rapport à 1969. Votre commission est parfaitement consciente des raisons de conjoncture qui ont dicté ces réductions. *Elle tient néanmoins à souligner que les crédits de coopération ont atteint un seuil au-dessous duquel les fondements mêmes de la politique de coopération risqueraient d'être mis en cause*. Dans la mesure où l'effort consenti par la France pour le développement de l'Afrique francophone s'avère insuffisant pour faire face aux besoins croissants d'investissements de ces pays, il nous appartient d'engager de façon plus décisive nos partenaires européens dans la voie de l'aide multilatérale et d'une étroite coopération euro-africaine.

Notre observation concernant le volume des crédits de coopération en appelle une seconde concernant les conditions de leur mise en œuvre. Actuellement, dans chaque pays africain, la politique de coopération dispose de *chevilles ouvrières : les missions d'aide et de coopération*. Certes, ces missions n'ont pas un monopole de compétence en matière de coopération (notamment pour l'Éducation), mais elles jouent néanmoins un rôle primordial : rôle d'information et de conseil auprès des autorités locales lorsqu'un projet important est envisagé, rôle d'information auprès de l'administration française. Il serait pour le moins fâcheux qu'une transformation, voire un démantèlement de ces organismes dépendant directement de l'ambassadeur, ne vienne mettre en cause une œuvre de coopération réalisée depuis dix ans.

Si des améliorations peuvent être apportées en ce domaine, c'est dans le cadre des missions de coopération qu'il convient de

les envisager. Il est nécessaire que, sous le contrôle de l'ambassadeur de France, un organisme unique coordonne l'ensemble des actions menées.

Dans cette mission de coopération — si diverse selon les pays et selon le degré de développement des Etats — une tâche primordiale incombe à la France : celle de préserver et de maintenir la présence culturelle et linguistique de notre pays en Afrique francophone. Un effort tout particulier doit être entrepris dans ce domaine.

Le développement de centres culturels, le renforcement des échanges culturels entre la France et les pays africains, le soutien financier aux bibliothèques, universitaires ou autres, constituent, selon votre Commission, des actions prioritaires. Car il ne s'agit pas, en l'occurrence, de vouloir imposer notre culture, mais de répondre aux souhaits exprimés par tous les Africains que nous avons rencontrés.

Dans le même esprit, le renforcement de l'écoute en Afrique des stations françaises de radiodiffusion s'impose ; à cet effet, il serait souhaitable que les émissions de l'O.R.T.F. soient directement audibles en Afrique avec des appareils de réception de type populaire et de coût modeste. Il serait également nécessaire de développer en quantité et en qualité les émissions spécialement destinées au public africain.

Il serait pour le moins désastreux de ne pas répondre à la demande que nous ont faite tous les dirigeants africains formés à la culture française : ils souhaitent par goût et par raison qu'elle se maintienne dans leur pays.

L'effort consenti en faveur de la *recherche* doit également s'inscrire au rang des priorités de l'assistance technique française. La recherche agronomique et sa vulgarisation sont en particulier à la base du développement agricole ; dans ces pays où la seule issue reste un accroissement spectaculaire et exponentiel du produit national, elles constituent un élément fondamental de cet accroissement.

En remettant en cause un capital de recherche patiemment formée et enrichie, la réduction des moyens de la recherche risque

de porter une grave atteinte à l'effort entrepris par la France pour contribuer au développement du pays où elle assume encore des responsabilités particulières.

En mettant l'accent sur ce problème, la délégation sénatoriale estime qu'il serait très regrettable de faire porter les mesures d'économie sur cet appareil de recherche qui reste avec l'enseignement et le développement culturel l'une des meilleures chances de développement des pays qu'elle a visités et de rayonnement de la France dans ces mêmes pays.